

# LE BRILLEVASTAIS

JOURNAL COMMUNAL DE BRILLEVAST

[www.brillevast.fr](http://www.brillevast.fr)



ÉDITION 2023 - N°33

## SOMMAIRE

2

LE MOT DU MAIRE

3-9

INFORMATIONS PRATIQUES

10

ÉTAT CIVIL

11-19

ÇA S'EST PASSÉ  
À BRILLEVAST

20

UNC / SOLDATS DE FRANCE

22

LES ASSOCIATIONS

26

UN PEU D'HISTOIRE

28

COMMERÇANTS & ARTISANS

29

GÎTES

30-31

LES POUBELLES DE DEMAIN

32-61

CONSEIL MUNICIPAL

62-63

JEUX DE MOTS



[www.brillevast.fr](http://www.brillevast.fr)

# LE MOT DU MAIRE



Chères Brillevastaises, chers Brillevastais,

Curieuse époque que nous vivons. Nous espérions sortir doucement de cette crise sanitaire qui nous accable depuis bien trop longtemps maintenant, et voilà que c'est un contexte international tendu qui vient lui succéder. Les répercussions économiques tant redoutées sont à notre porte notamment en matière énergétique et en perte de pouvoir d'achat. L'inflation touche tous les secteurs avec une forte augmentation des denrées alimentaires, des matériaux de construction... Comment ne pas perdre ses repères quand tout se bouscule, s'entrecroise, se confronte ?

Cependant, nous nous devons d'avancer et garder à l'esprit que nos actions, petites puissent-elles être, apporteront un mieux-être, un peu de bienveillance autour de nous. Soyez assurés qu'avec l'équipe municipale, nous mettons toute notre énergie pour concrétiser les projets nécessaires à la commune sans perdre de vue que le budget communal lui aussi n'est pas épargné et qu'il convient dès lors de redoubler de vigilance. Il semble en effet que notre société doive apprendre la sobriété en tous domaines, et je suis convaincu que tous ensemble nous saurons puiser dans nos ressources pour nous adapter.

Nous voici entrés dans une nouvelle année, et je tiens à adresser mes premiers vœux aux Associations qui sont si importantes pour le lien social et le vivre ensemble, au Personnel Communal sur lequel je m'appuie quotidiennement, aux Membres du Conseil Municipal toujours à votre service et à votre écoute.

Qu'il me soit permis ici de souhaiter la bienvenue aux nouveaux habitants qui ont rejoint notre village.

Je vous laisse découvrir ce nouveau Journal Communal en souhaitant à chacune et chacun d'entre vous, au nom du Conseil Municipal, une belle année 2023 paisible, pleine de joie, de bonheur et de santé.

Gérard VANSTEELANT

**MAIRIE** | 1 Place de la Mairie, 50330 Brillevast 50330 - Tél. : 02 33 54 35 32  
**DIRECTEUR DE LA PUBLICATION** | Gérard VANSTEELANT Maire de Brillevast  
**RÉDACTION** | Elus et Associations Dépôt légal 1<sup>er</sup> trimestre 2023  
**RÉALISATION** | R Dynamics : 06 09 88 82 68



# BIENVENUE

À notre nouvelle secrétaire Mme Emilie Menant qui exerce ses talents sur les communes de Brillevast, Carneville, Le Vast et Théville.

## INFORMATIONS PRATIQUES

### PERMANENCES DE LA MAIRIE

Le mardi de 09h00 à 12h00

Le jeudi de 14h00 à 18h30

Tél. : 02 33 54 35 32

En cas d'urgence, appeler M. le Maire au 02 33 54 01 41 ou 06 14 85 40 72

Courriel : [mairie.brillevast@orange.fr](mailto:mairie.brillevast@orange.fr)

Site internet : [www.brillevast.fr](http://www.brillevast.fr)



### TÉLÉPHONES UTILES

GENDARMERIE de Saint-Pierre-Église : 02 33 88 42 60

GENDARMERIE de Valognes : 02 33 01 89 45

GENDARMERIE de Saint-Vaast-la-Hougue : 02 33 23 31 90

CENTRE HOSPITALIER PUBLIC DU COTENTIN :

Hôpital Pasteur Cherbourg-En-Cotentin & Hôpital Simone Veil Valognes : 02 33 20 70 00

Dr LETERTRE-CHOPARD (Saint-Pierre-Église) : 02 33 54 30 05

Dr LAUNEY (Saint-Pierre-Église) : 02 33 54 32 06

CABINET MÉDICAL Fermanville : 02 33 44 12 13

AMBULANCES DAVODET (Saint-Pierre-Église) : 02 33 54 38 97

PHARMACIE LEQUERTIER BONNAL 02 33 54 31 27

PHARMACIE du Val-de-Saire 02 33 54 30 15

PHARMACIE de Garde 32 37

CLINIQUE VÉTÉRINAIRE du Val-de-Saire 02 33 54 66 43

CABINET VÉTÉRINAIRE pour Animaux de Compagnie Vet&Co 02 33 71 16 29

VEOLIA EAU Quettehou : 02 33 71 60 10

EDF DEPANNAGE (ENEDIS) : 09 72 67 50 50

CER Saint-Pierre-Église (Centre d'Entretien Routier) 02 33 01 55 05

ATD Valognes (Agence Technique Départementale) : 02 33 01 55 00

PÔLE DE PROXIMITÉ de Saint-Pierre-Église : 02 33 23 19 55

# DÉCHÈTERIE

En déposant vos déchets en déchèterie, vous participez à la suppression des dépôts sauvages, protégez l'environnement en apportant vos déchets dangereux et polluants et permettez, par le recyclage de certains déchets, l'économie de matières premières.

## POUR LES PARTICULIERS

Le Cotentin souhaite encourager ses habitants à réduire leurs déchets ménagers. Aussi, chacun est libre d'accéder aux 15 déchèteries du Cotentin, sans carte d'accès ou limite géographique.

### HIVER

du 1/10 au 31/03

LUNDI, MERCREDI, JEUDI, VENDREDI et SAMEDI  
de 9h à 12h et de 13h30 à 17h30.

Fermeture : mardi, dimanche et jours fériés

### ÉTÉ

du 1/04 au 30/09

Du LUNDI au SAMEDI  
de 9h à 12h et de 13h30 à 18h30.

Fermeture : dimanche et jours fériés

## POUR LES PROFESSIONNELS

L'agglomération accueille également les professionnels, en leur proposant une déchèterie à moins de 20 minutes de chaque chantier ou siège social. Seul prérequis avant d'arriver à la déchèterie : disposer d'un autocollant apposé sur chaque pare-brise des véhicules.

L'accès aux 15 déchèteries du Cotentin est gratuit pour les apports professionnels qui n'engagent pas de coût de traitement pour la collectivité. Pour tout autre apport spécifique, 7 des 15 déchèteries du territoire autorisent les apports des professionnels sous conditions financières ».

## POUR LES PROFESSIONNELS

Ouverture : identique aux particuliers, sauf le **WEEKEND**  
Fermeture : (mardi l'hiver), samedi, dimanche et jours fériés

## CONTENEURS DE TRI

Les emballages en verre seront à présent les seuls déchets à présenter aux conteneurs en apport volontaire (bouteilles, pots et bocaux en verre – sans bouchons, capsules ou couvercles).

- Vidés de leur contenu
- En vrac sans sac
- Sans les laver

Le verre est un déchet solidaire, puisque pour chaque tonne collectée, 1€ est reversé à l'association Cœur et Cancer.



## LE COMPOSTAGE

30% des ordures ménagères peuvent être recyclées grâce au compostage. Dans le cadre de ses actions pour la réduction des déchets, l'Agglomération du Cotentin permet d'équiper et d'accompagner les habitants dans cette transition. Elle confie des composteurs aux habitants qui le souhaitent et encourage le plus grand nombre à pratiquer le compostage sous toutes ses formes, qu'il soit individuel ou partagé. Pour obtenir son composteur, il est nécessaire de compléter le formulaire de demande.

### Rendez-vous sur le site :

<https://www.lecotentin.fr/formulaire-demande-de-composteur>



COMPOSTEURS THERMO-STAR 400, 600 ET 1000 L

## A.D.M.R. (AIDE À DOMICILE EN MILIEU RURAL)

L'ADMR s'engage et développe des services à domicile. Elle propose à tous ceux qui le souhaitent, du plus jeune au plus âgé, des services à domicile qui rendent la vie plus facile.

### Prendre contact auprès de la Fédération A.D.M.R. de la Manche:

Adresse : 130, rue du Jardin aux Chevaux CS 93308 - 50000 SAINT-LÔ.

Tél. : 02 33 77 13 20 - Courriel : [federation@admr50.fr](mailto:federation@admr50.fr)



## A.P.A. (Allocation Personnalisée d'Autonomie)

**L'APA EN ÉTABLISSEMENT :** c'est une allocation destinée aux personnes âgées de 60 ans et plus en perte d'autonomie. L'APA en établissement aide à payer une partie du tarif dépendance, correspondant à son GIR, facturé aux résidents des EHPAD (établissements d'hébergement pour personnes âgées dépendantes) et des USLD (unités de soins de longue durée).

Comment faire la demande d'APA en établissement ? Une fois que vous avez choisi votre établissement, renseignez-vous auprès de la direction de l'établissement qui vous indiquera les formalités à accomplir.



**L'APA À DOMICILE :** c'est une allocation destinée aux personnes âgées de 60 ans et plus qui résident à leur domicile et se retrouvent face à une situation de perte d'autonomie. Elle est attribuée en fonction du degré d'autonomie de la personne qui en fait la demande. Elle aide à payer les dépenses nécessaires pour rester vivre à domicile, en résidence autonomie ou en accueil familial, malgré la perte d'autonomie. L'APA est versée par le conseil départemental.

## COORDONNÉES DU SERVICE INSTRUCTEUR : MDA (MAISON DÉPARTEMENTALE DE L'AUTONOMIE)

Conseil Départemental de la Manche 50050 SAINT-LÔ Cedex - Tél. : 02 33 05 55 50

## PANNEAUPOCKET

L'APPLICATION AU SERVICE DES HABITANTS DE LA COMMUNE

L'application mobile d'informations et d'alertes en temps réel n°1 en France.

Installez l'application gratuitement sur votre Smartphone et consultez l'actualité des Collectivités équipées tel que BRILLEVAST. Mettez en favoris les entités qui vous intéressent pour recevoir leurs notifications à chaque publication.



**Panneau  
Pocket**



## BIENTÔT 16 ANS ? PENSEZ AU RECENSEMENT !

A partir de 16 ans (et dans les 3 mois qui suivent votre anniversaire), filles et garçons, vous devez effectuer votre recensement citoyen. Le recensement est une démarche **citoyenne**, qui s'inscrit dans le Parcours Citoyenneté et qui vous permet :

- D'être convoqué à la Journée Défense et Citoyenneté (JDC)
- D'être inscrit automatiquement sur les listes électorales à vos 18 ans.

Ensuite, l'**attestation de participation à la JDC** vous permet :

- D'accéder aux examens et concours d'Etat : CAP, Bac, permis de conduire
- De vous engager dans une forme de volontariat, militaire ou civil

### Où effectuer le recensement citoyen ?

- À la Mairie de votre domicile
- Recensement en ligne possible
- **Je retrouve toutes les informations sur ma JDC :**
- Sur le lien suivant : <https://presaje.sga.defense.gouv.fr>
- Auprès du Centre du Service National et de la Jeunesse (CSNJ) de CAEN.



[www.majdc.fr](http://www.majdc.fr)

Contact de préférence par courriel : [csn-caen.contact.fct@intradef.gouv.fr](mailto:csn-caen.contact.fct@intradef.gouv.fr)

## ATTENTION AU BRUIT

Les travaux de bricolage et/ou de jardinage réalisés par des particuliers à l'aide d'outils ou d'appareils susceptibles de causer une gêne pour le voisinage en raison de leur intensité sonore ne peuvent être effectués que :

- Jours ouvrables : 08h30 à 12h00 et de 14h30 à 19h30
- Samedi : 09h00 à 12h00 et de 15h00 à 19h00
- Dimanche et Jours Fériés : 10h00 à 12h00

Merci de respecter la tranquillité de chacun !



# FRELONS ASIATIQUES

Lorsqu'un nid est localisé :

- Ne pas intervenir soi-même,
- Ne pas faire d'activités qui pourraient les déranger à proximité du nid.

2022 a été une année record pour les frelons asiatiques. 9924 nids seront localisés dans le département, 2 fois plus qu'en 2021. 359 personnes ont été piquées. Ce chiffre, qui n'est pas encore définitif car déclaratif, est le plus fort enregistré dans la Manche.



Frelon asiatique

Frelon commun

**Signaler le nid en Mairie le plus tôt possible, de façon à permettre la destruction du nid.**

## PERMANENCES DU CONCILIEUR DE JUSTICE (À LA MAIRIE DE SAINT-PIERRE-ÉGLISE)



Le conciliateur de justice apporte gratuitement ses conseils aux personnes physiques ou morales désireuses de trouver une solution amiable aux différends qui les opposent à d'autres personnes (problèmes de voisinage, différends entre propriétaires et locataires, différends relatifs à un contrat de travail, litiges de consommation, malfaçons, etc...).

Une permanence à la Mairie de SAINT-PIERRE-ÉGLISE est organisée deux fois par mois, le mardi matin de 09h00 à 12h00 – Salle Legoubey (rez-de-chaussée). Il peut également se rendre disponible, sur demande, en dehors de ces créneaux.

## CHIENS EN DIVAGATION



Un Arrêté Municipal Permanent n° 21/2021, réglementant la circulation des chiens sur l'espace public, est exécutoire de plein droit depuis le 30 novembre 2021.

## PENSEZ AU FACTEUR !



Merci de bien vouloir mettre lisiblement vos noms sur les boîtes aux lettres.

## OUVERTURE AU PUBLIC DE L'ÉGLISE SAINT-MARTIN

- Ouverture au public : les samedis, dimanches et jours fériés de 11h00 à 18h00.
- 2023 - Messes à BRILLEVAST (18h30) : les samedi 14 janvier, samedi 20 mai, samedi 30 septembre



## SALLE POLYVALENTE (TARIFS DE LOCATION)

	Salle seule	Lendemain	Cuisine	Vaisselle	Vin d'Honneur	Arrhes de réservation	Caution demandée
Brillevastais	<b>80€</b>	<b>70€</b>	<b>80€</b>	<b>40€</b>	<b>100€</b>	<b>50€</b>	<b>100€</b>
Hors Commune	<b>160€</b>	<b>80€</b>					
<b>Pour les Associations de la Commune la salle est mise à disposition gratuitement</b>							
Pour les Associations extérieures à la Commune : 100 € la journée							
La salle est mise à disposition gratuitement pour les familles endeuillées afin, si elles le souhaitent, de pouvoir recevoir famille et amis lors des inhumations.							

**IMPORTANT** : fournir une attestation d'assurance couvrant les éventuelles dégradations.

**Contact** : Monsieur Yannick AUVRAY 1B, route du Hameau du Bois – Tél. : 02 33 43 79 36 (après 19h00)



## CARTES NATIONALES D'IDENTITÉ ET PASSEPORTS BIOMÉTRIQUES

L'actuelle démarche à suivre pour obtenir une Carte Nationale d'Identité ou un Passeport Biométrique est la suivante :

- Déposer une pré-demande en ligne sur [www.ants.gouv.fr](http://www.ants.gouv.fr) et ainsi gagner du temps en limitant ses déplacements en Mairie,
- Se rendre dans une Mairie équipée d'un dispositif de recueil (prendre rendez-vous)

**Les Communes équipées dans l'arrondissement de CHERBOURG sont :**

La Hague, Bricquebec, Cherbourg-Octeville, Equeurdreville-Hainneville, Quettehou, Tourlaville, La Glacerie, Querqueville et Valognes.





# ASSISTANTS MATERNELS AGRÉÉS COMMUNE DE BRILLEVAST

Coordonnées	Agréments
Madame Paula BONHOMME 6B, route du Hameau du Bois 50330 BRILLEVAST Tél. : 02.33.44.66.75	Temps complet (0/18 ans) - 1 place Temps complet (2/18 ans) - 1 place Péri-scolaire (3/18 ans) - 1 place
Madame Christine MABIRE 15, route de l'Église 50330 BRILLEVAST Tél. : 02.33.54.55.32	Temps complet (0/18 ans) - 1 place Péri-scolaire (4/18 ans) - 1 place Péri-scolaire (7/18 ans) - 1 place Péri-scolaire (3/18 ans) - 1 place
Madame Audrey MESNIL 2A, route de la Boitarderie 50330 BRILLEVAST Tél. : 06.35.12.52.43	Temps complet (0/18 ans) - 1 place Temps complet (18 mois/18 ans) - 1 place Péri-scolaire (4/18 ans) - 1 place
Madame Catherine REY 4, place de la Mairie 50330 BRILLEVAST Tél. : 06.11.99.03.57	Temps complet (0/18 ans) - 2 places Temps complet (2/18 ans) - 1 place Péri-scolaire (3/18 ans) - 1 place
Madame Méghane THIERRY 9A, route de la Boitarderie 50330 BRILLEVAST Tél. : 06.64.89.67.21	Temps complet (0/18 ans) 4 places Temps complet (2/18 ans)



## URGENCE : QUI APPELER ?



# ETAT-CIVIL

## 1922

## 2022

### LES NAISSANCES

VALOGNES Désiré le 24 janvier  
JENNET Louis le 06 février  
THEVELEIN Émile le 10 février  
GOUBERT Louis le 05 mai  
BESNARD Madeleine le 08 mai  
YON Auguste le 21 mai  
MOUCHEL Louis le 22 mai  
LUCAS Auguste le 04 juin  
HOULLEGATTE Roger le 05 juin  
SIMON Octave le 15 juin  
LEFÈVRE Marthe le 04 juillet  
LEVACHÉ Marcel le 12 octobre  
BESNARD Jeanne le 08 septembre

POIGNANT Mady le 06 février  
LEPOITTEVIN Liam le 15 avril  
GOUJON Erwan le 06 juillet

### LES MARIAGES

JANNET Lucien et LECACHEUX Caroline le 12 août  
HOULLEGATTE Eugène et LUCAS Félicie le 29 novembre

MABIRE Ludovic et LEFAUQUEUR Marie Le 16 juillet

### LES PACS

LORILLARD Fabrice et CARRÉ Fabienne le 15 février  
FOUCHARD Damien et LAMESLE Marine le 06 octobre

### LES DÉCÈS

ADAM Marie le 21 janvier  
BESNARD Louis le 02 février  
DUPUIS Louis le 02 février  
MANGON Louis le 01 mars  
VALOGNES Désiré le 06 mars  
BUHOT Lucien le 07 avril  
DOUCET Marie le 07 avril  
BESNARD Madeleine le 09 mai  
LEVACHÉ Édouard le 05 juin  
LETRÉCHER Désiré le 11 juin  
BESNARD Marie le 29 août  
HOULLEGATTE Marie le 29 août  
LUCAS Blanche le 26 octobre  
LEFÈVRE Louis le 22 décembre

HUREL Gilbert le 30 mars  
JEAN Patricia le 04 août

# ÇA S'EST PASSÉ À BRILLEVAST

## ARRÊT DE BUS HAMEAU CORBIN

Pour la rentrée scolaire 2022/2023, et avec l'accord de la Communauté d'Agglomération Le Cotentin, un nouveau point d'arrêt de bus a été installé au carrefour de la D115/Route du Douaire/Route du Hameau Corbin. Il dessert le RPI de TEURTHÉVILLE-BOCAGE et le Collège G. de Gouberville de SAINT-PIERRE-ÉGLISE.



## ENTRETIEN DES CHEMINS RURAUX

Ont fait l'objet d'un entretien total ou partiel courant 2022 :

- La chasse des Chaignolles
- La chasse de la Commune (débernage uniquement)
- Le chemin de la Renoterie (côté habitations)
- La chasse des Vignes
- La chasse des Ruines



## ENTRETIEN DE LA CHASSE MARIETTE

Réalisé avec Cédric, notre employé communal et une équipe de bénévoles enthousiastes.



## MARQUAGE AU SOL DES PLACES DE PARKING

Sur la place de la Mairie et à proximité de la zone conteneurs : 19 places signalées dont 1 pour personne handicapée ou à mobilité réduite.



## ENTRETIEN ANNUEL DE LA FONTAINE JEAN LAURENT



Témoins des grands et petits moments de nos villages, les lavoirs évoquent le souvenir d'une époque révolue et rappellent le dur labeur de nos grands-mères.

Le Lavoir est un lieu éminemment social dans chaque village. C'est l'endroit où les femmes se retrouvaient une fois par semaine ou plus et où l'on échangeait toutes les dernières nouvelles du village.

L'utilisation des lavoirs a été progressivement abandonnée au XXe siècle.

Le lavoir a laissé la place à la machine à laver, bien plus pratique, à partir de 1950.

Désormais dans les lavoirs désertés, il n'y a plus que le bruit de l'eau. (Extrait du site internet [lavoirs.org](http://lavoirs.org))

## OPÉRATION NETTOYAGE DE L'ÉGLISE SAINT-MARTIN

Balais, chiffons et... bonne humeur ! Au-delà de ce service, qu'on peut qualifier de service d'église, c'est aussi toutes les valeurs du bénévolat qu'il faut mettre en exergue.



## UN BON COUP DE BALAI DANS LE GARAGE DE LA MAIRIE

Le tri, le bon début à tout ! Une fois désencombré, il devient plus facile d'exploiter la surface disponible. Exit, par exemple, la cuve à fioul qui, compte tenu de son contenu, ne rendait plus les services attendus.



## LA MAISONNETTE DU CURÉ

Suite à ce grand nettoyage, vous pourrez l'apercevoir à travers la haie sur le parcours du sentier pédestre de BRILLEVAST (Circuit Le Pas du Diable – 6 km -borne ludique n° 10). C'était au XIXème siècle la petite résidence secondaire du Curé de BRILLEVAST de l'époque, l'Abbé CARUEL. C'est ici qu'il recevait ses amis à la belle saison.  
en... 1850.



## AMÉLIORATION DE LA SIGNALISATION



La signalisation fait partie intégrante du paysage routier. Elle est un outil de communication essentiel pour l'utilisateur de la route : panneaux de localisation (entrée/sortie d'agglomération), panneaux directionnels (mairie, église, salle polyvalente, voies communales), panneaux d'indication (voie sans issue), panneau limitation de vitesse ou panneaux sécurité enfants.

## RASSEMBLEMENT DE VIEUX TRACTEURS

Le 17 septembre, ils ont investi notre Commune. Beaucoup de souvenirs pour certains !



## TRAVAUX DE VOIRIE

Remise en état (enrobé, buses) de l'accès au domicile d'un particulier à Boutron.



## « UN DICTIONNAIRE EST TOUJOURS TRÈS LOURD À CAUSE DU POIDS DES MOTS JÉRÔME DUHAMEL »

Un passeport pour la 6ème ! C'est un rituel qui ne se perd pas, bien que l'usage des tablettes et autres smartphones explose. Pour autant, la langue française et une richesse à préserver.

Sur la photo :  
à gauche Paul FONTAINE,  
à droite Raphaël BLONDEL



## SANS OUBLIER

- La fourniture de raticides : toujours à votre disposition
- Le fleurissement
- Et plein de petites choses pour tenter, modestement, d'améliorer votre quotidien

**« Tout cela n'aurait pas été possible sans la coopération de toutes celles et de tous ceux qui se sont rendus disponibles. Je tiens à vous exprimer toute ma gratitude pour votre aide, votre motivation et votre soutien »**

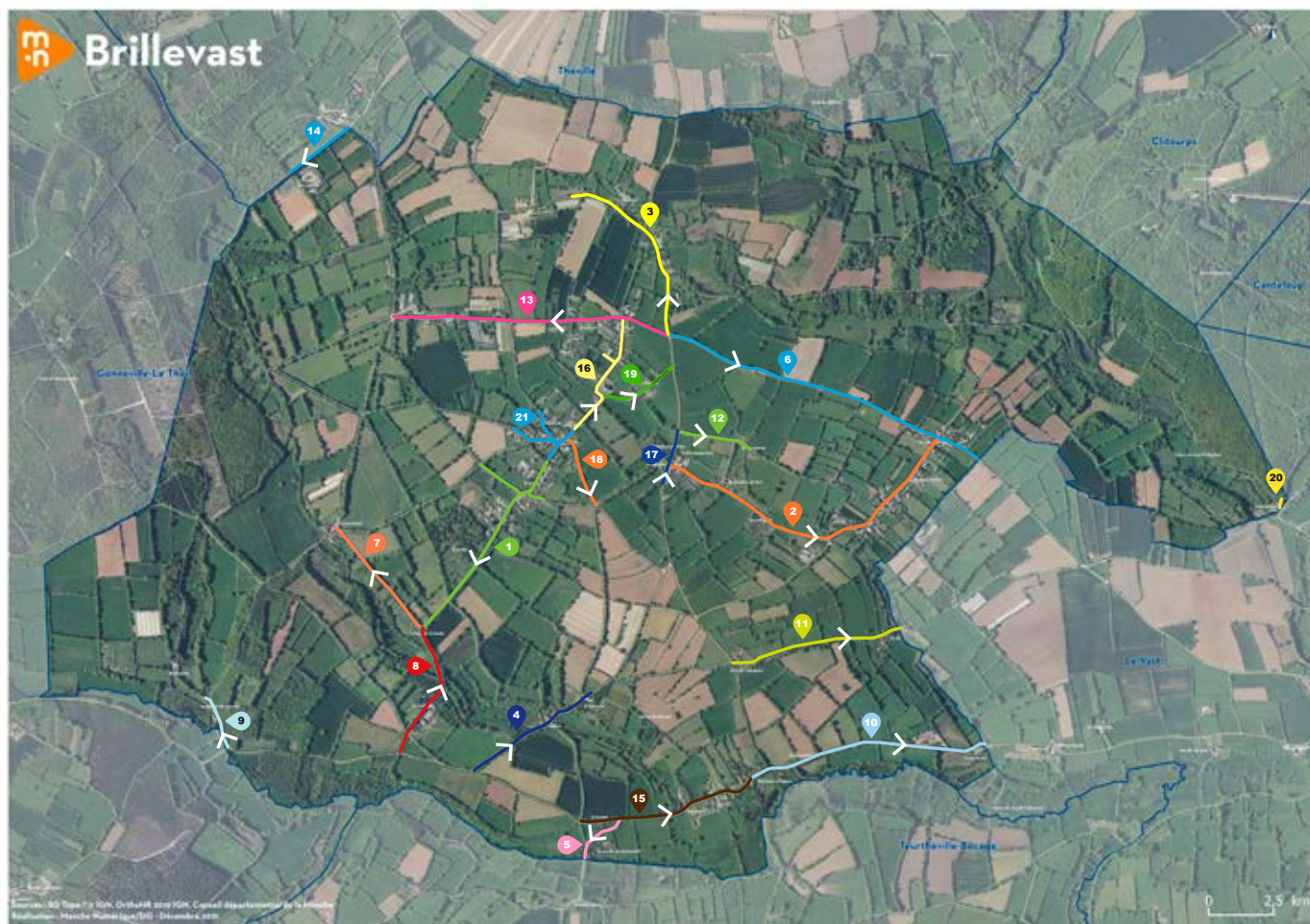
# RÉALISATION DU PLAN D'ADRESSAGE DE NOTRE COMMUNE

L'État a fait de l'adresse un enjeu national en identifiant la Base Adresse Nationale (BAN) comme l'une des neuf bases de référence jugées essentielles pour conduire ses politiques publiques.

Le Syndicat mixte Manche Numérique accompagne depuis novembre 2021 les Communes de la Manche dans la réalisation de leur plan d'adressage.

Des services de secours au raccordement à l'internet très haut débit ou la livraison de courriers, les usages de l'adresse sont nombreux et nécessitent des données fiables, tant pour les Administrés que pour les opérateurs. La réalisation d'un plan d'adressage a pour objectif l'obtention d'adresses normées, uniformisées et géolocalisées. Depuis la promulgation de la Loi 3DS, **l'adressage est désormais obligatoire pour toutes les Communes.**

La Commune de BRILLEVAST a signé la Charte du Plan d'Adressage Départemental de la Manche le 29 mars 2022 et la publication de sa « Base Adresse Locale » a eu lieu le 28 juillet 2022 alimentant ainsi les référentiels nationaux.



N° DES VOIES	NOMS DES VOIES	N° DES VOIES	NOMS DES VOIES	N° DES VOIES	NOMS DES VOIES
1	Rte du Hameau du Bois	8	Rte du Mouchel	15	Rte du Hameau Valognes
2	Rte du Hameau Corbin	9	Rte du Douetti	16	Rte de l'Église
3	Rte de Boutron	10	Rte de la Ponterie	17	Rte du Douaire
4	Rte de Dalbec	11	Rte du Hameau Le Val	18	Rte du Hameau Es Fèvres
5	Rte du Moulin de Barnavast	12	Rte de la Roncherie	19	Le Lieu d'Enfer
6	Rte du Vast	13	Rte de la Boitarderie	20	L'Eau Grenou
7	Rte de la Renoterie	14	Rte des Esserts	21	Place de la Mairie

## UNE AIRE DE JEUX POUR ENFANTS

Après une promenade de santé de 6 kms, nous nous sommes tous retrouvés pour inaugurer l'aire de jeux pour enfants mise en service le 11 juin 2022.

Le but principal de cette réalisation a été bien entendu le bien-être des enfants. C'est leur espace de détente afin qu'ils puissent s'amuser en toute sécurité et en toute liberté. L'aire de jeux favorise les rencontres entre enfants, c'est un lieu d'amusement et de rigolade. C'est un lieu idéal de socialisation. Cet aménagement a été conçu en partenariat avec un professionnel, avec le soutien de la Communauté d'Agglomération le Cotentin, pour qu'il donne envie de venir et de revenir, pour qu'il soit un lieu récréatif que chacun s'approprie parce qu'il s'y amuse et s'y sent bien.



## LA SALLE POLYVALENTE PREND LE NOM DE SALLE POLYVALENTE JEAN DABOVILLE

Donner un nom à la Salle Polyvalente, dont le pignon vient de s'enrichir d'une fresque, était devenu une évidence pour l'équipe municipale. C'est ainsi que sur proposition du Conseil Municipal, et en accord avec ses enfants Jean et Étienne, elle porte dorénavant le nom de Salle Polyvalente Jean DABOVILLE. La municipalité a ainsi voulu saluer l'engagement de M. J. DABOVILLE, Maire de BRILLEVAST de 1971 à 1995, sa disponibilité et l'ensemble des actions qu'il a menées au service de la Collectivité.







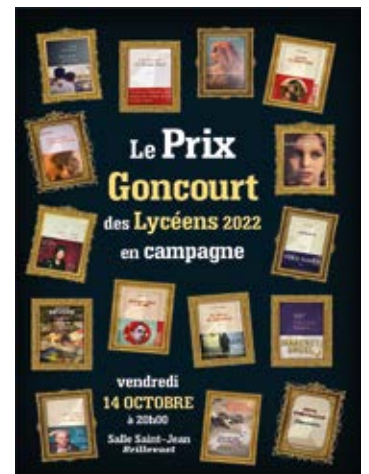
## LE GONCOURT DES LYCÉENS SUR LA SCÈNE DE LA SALLE SAINT-JEAN



Suite à la demande de Madame GUILLOTIN, Professeur de français au Lycée Thomas Hélye de CHERBOURG-EN-COTENTIN, le Conseil Municipal a validé le prêt, à titre gracieux, de la Salle Saint-Jean pour la soirée du vendredi 14 octobre 2022.

Cette soirée a été consacrée à l'expression orale et à l'éloquence autour de la lecture d'extraits d'ouvrages en lice pour le Prix Goncourt des Lycéens. La preuve sur les planches. Les 22 élèves s'y succèdent, seul, en duo, en trio, lisent en public des extraits de chacun des titres en compétition avec envie et passion. Ils auront l'opportunité d'échanger et de débattre avec les auteurs à RENNES le 20 octobre. Place ensuite aux

délibérations régionales, le 21 novembre, et aux délibérations nationales, le 24 novembre. A 13h00, ce même jour, le nom du lauréat sera dévoilé (il s'agira de Sabyl Ghoussoub pour son ouvrage « Beyrouth-sur-Seine »).



Et c'est Blandine, la cherbourgeoise qui, devant les médias, aura l'honneur d'annoncer publiquement le gagnant. Le soir même, elle s'est rendue à PARIS pour rencontrer le Ministre de l'Éducation Nationale et remettre le prix au lauréat qui lui dédicacera son livre « Chère Blandine, tu es la Sainte de ma famille, tu auras bientôt une statue à l'entrée de chez nous. Merci »

Le Prix Goncourt des Lycéens, « l'un des plus convoités et prescripteurs de la rentrée littéraire » écrit Didier DECOIN Président de l'Académie Goncourt, lui-même lauréat en 1977 pour son roman « John l'Enfer » et qui déclarait « A 8 ans, on tombe amoureux d'un petit animal, d'un manège, d'un train électrique. Moi, ça a été d'un pays. Je me sens Normand. Haguais. De désir. Pas d'adoption ».



Le 14 octobre, 74 personnes ont assisté à cette soirée. Nous sommes particulièrement fiers d'avoir contribué à la réussite de cette aventure.

## NOËL DES ENFANTS

Le Noël des Enfants s'est déroulé le dimanche 18 décembre à la Salle Polyvalente Jean Daboville en bleu, blanc, rouge. Coupe du Monde de Football oblige !

Après avoir fait le tour du village à bord d'une 2 CV Charleston conduite par Mme Magali BAZIRE, le Père Noël a été accueilli par les enfants qui lui ont réservé un accueil des grands jours.

51 enfants dont l'âge se situe entre 1 mois et 14 ans se sont vu remettre un chèque-cadeau d'une valeur de 30 euros et un paquet de bonbons. Ils se sont alors dispersés pour participer au coin maquillage animé par Mme Vanessa LE BERGER, au concours de dessins et n'ont pas oublié de glisser leur lettre dans la Boîte aux Lettres du Père Noël. Place ensuite au goûter avec brioche, chocolat chaud, jus de fruits, clémentines pour les enfants et pour les adultes : vin chaud et café.

Un grand merci aux 5 Associations Brillevastaises qui ont participé financièrement à cette organisation, à tous les enfants et parents ainsi qu'à toutes les personnes qui par leur présence ou leur action ont contribué à rendre cette manifestation ludique et conviviale.



## UN CONTE DE NOËL



En ce soir de décembre, le Père Noël descend du traîneau. Les bottes plantées dans la poudreuse, il relit en souriant la lettre que lui a adressée Petite Marmotte.

Toujours pareil, elle me demande à chaque fois le même cadeau : un réveil. Alors qu'elle a tellement besoin de dormir ! Tout ça parce que ses amis la réclament pour jouer dans la neige !

Sans bruit, le Père Noël entre et la découvre endormie. Dans son sommeil, elle a l'air si heureuse ! Il regarde autour de lui et ne peut s'empêcher d'éclater de rire ! La pièce est remplie de réveils. Il y en a de toutes sortes, des mécaniques, des lumineux, des minuscules, des gigantesques équipés de deux cloches, et même une horloge à coucou. D'ailleurs, au premier coup de minuit, le coucou sort de sa boîte.

Coucou ! Coucou ! lance-t-il furieux.

Le Père Noël regarde Petite Marmotte qui n'a pas bougé d'un cil. Il prend dans sa hotte le cadeau qu'il lui destine, en ôte l'emballage et pose près d'elle un nouveau réveil. Mais son cadran est un peu spécial. A la place des chiffres habituels, il y a les douze mois de l'année. Il règle la sonnerie sur le mois d'avril. Dors, Petite Marmotte. Tu fêteras Noël au printemps, et c'est dans l'herbe que tu joueras avec tes amis. La neige aura fondu, mais eux, ils seront toujours là !

## REPAS DES AÎNÉS



En ce dimanche 20 novembre 2022, nous nous sommes retrouvés pour partager le traditionnel repas offert par la Municipalité aux personnes âgées de 62 ans et plus (référence liste électorale actualisée). 69 personnes ont ainsi pu déguster le repas préparé par la Maison BOSQUET – Traiteur à BRIX. 14 repas ont été livrés à domicile. 5 résidents en EHPAD se sont vus remettre un bouquet de roses ou des chocolats.

Cet évènement, qui remonte à 1971, est un moment fort de la vie de notre Commune. C'est un vrai plaisir de partager ces instants de détente, d'amitié, de convivialité, de gaieté.

Une Commune qui n'oublie pas son histoire se développe avec la solidarité intergénérationnelle, dans le respect de chacun.

Soyons fiers d'être Brillevastais : être et vivre ensemble, c'est le fondement même de toute société. Merci à mes collègues élus et à toutes les personnes qui ont donné de leur temps pour faire en sorte que nous puissions passer cet agréable moment.



# UNC / SOLDATS DE FRANCE

## SECTION DE BRILLEVAST

Suite à l'Assemblée Générale du 05 novembre 2022, un nouveau bureau a été désigné :

- Président : Jean LEFAUQUEUR
- Vice président : Rémi RUEL
- Secrétaire : Ginette LUCAS
- Trésorier : Stéphane LEMARQUAND
- Nos fidèles porte-drapeaux : Joël LUCAS et Michel LARQUEMIN

Les premiers sujets traités : l'organisation du 11 novembre, le renouvellement des adhésions (21 adhérents), l'organisation le dimanche 25 juin d'une rôtisserie (Salle Polyvalente), le positionnement de la Commune pour l'organisation d'une cérémonie cantonale.

### CRÉATION DE L'U.N.C.

15 jours après l'Armistice est créée l'Union nationale des combattants, citée dans le Journal Officiel du 11 décembre 1918. Elle est reconnue d'utilité publique par décret du 20 mai 1920.

**Georges Clemenceau** et le **Révérénd père Brottier**, deux hommes aussi peu semblables que l'eau et le feu, en sont les fondateurs.

L'Union nationale des combattants (UNC) a, d'emblée, vocation à accueillir les anciens combattants mais aussi les veuves et orphelins de guerre.

Les combattants de 1939-1945, ceux d'Indochine, d'Afrique du Nord, des théâtres d'opérations extérieurs (TOE), les Opex, les anciens du service militaire, tous soldats de la France, se retrouvent au sein de l'UNC dans le même esprit d'entraide et de camaraderie.



### QU'EST-CE UN SOLDAT DE FRANCE ?

Le «Soldat de France», à la base sur le terrain, est quelqu'un qui n'a pas combattu au sens ou on l'entend habituellement. L'Union Nationale des Combattants peut accueillir en son sein les «Soldats de France» : autorisation lui a été donnée par le Conseil d'État – Arrêté du 25 mars 1997.

Les Soldats de France sont les héritiers du monde combattant et ont pour mission de maintenir les valeurs citoyennes du «pays des droits de l'homme», ils sont l'ossature civique de nos communes.



## COMMÉMORATION DU 08 MAI



## COMMÉMORATION DU 11 NOVEMBRE



## ■ SOUVENIR FRANÇAIS - COMITÉ DU VAL DE SAIRE



Assemblée générale 2022, remise de médaille et présentation du nouveau drapeau du S.F.

# LES ASSOCIATIONS

## CULTURELLES & SPORTIVES

### LA COMPAGNIE DU PAS DU DIABLE

#### 2022 : LE RETOUR DU THÉÂTRE À BRILLEVAST

Le printemps 2022 a vu le retour tant espéré de nos représentations, après deux saisons gâchées par un foutu virus.

Odile et Céline avaient le redoutable honneur d'ouvrir les hostilités pour nous raconter en patois les « exploits » réalisés à la foire de CAEN.

C'est ensuite Anne Emmanuelle qui allait occuper l'avant-scène, pour nous livrer une interprétation impeccable du sketch de Dany BOON : « La poste ».

« Le permis de conduire », c'est le sketch de P. PALMADE et M. LAROQUE, que Céline et Bernard avaient choisi par facilité puisque paraît-il, « c'est du vécu ! ».

Venait ensuite le tour d'Anne Emmanuelle et François Marie d'endosser les rôles de la ministre du travail (Mme PIPEAU) et de Laurent RUQUIER, pour interpréter « Le Contrat Première Embauche » de Florence FORESTI.

En clôture de cette première partie, Yvette accueillait ses cousins de Paris dans une œuvre de son cru : « Ah, si vous étiez venus hier ! ».

Après un bref entracte, c'est la comédie de Patricia LEVREY : « à cloche-pied » qui constituait la seconde partie du spectacle. Les spectateurs se sont retrouvés dans une chambre d'hôpital pour suivre les (més) aventures de Dany, alias Odile, clouée sur un lit médicalisé après un accident de voiture.

Pour cette édition 2022, nous partions dans l'inconnu et avons programmé huit représentations au lieu des douze séances des années d'avant Covid. Ce choix s'est avéré pertinent puisque nous avons pratiquement fait le plein sur chacune des dates.

A l'issue de cette saison particulière, nous avons décidé de venir en aide à la population Ukrainienne, sous la forme d'un chèque de 1000 euros envoyé à la Croix Rouge Française.

#### ASSEMBLÉE GÉNÉRALE DU 29 AVRIL 2022

Après l'approbation du rapport moral et du rapport financier, l'assemblée a procédé à la reconduction du tiers sortant puis a confirmé Bernard GUERARD au poste de président et Odile MAHIER à celui de secrétaire/trésorière.

# PROGRAMME 2023

En première partie, les jeunes Anne-Emmanuelle et François-Marie vous présenteront un ou deux sketches mais, leur programme n'étant pas encore totalement arrêté, ce sera une surprise...

Pour leur retour sur la scène Brillevastaise, Victor et Clément nous préparent une ou deux surprises « faites maison », avec notamment un entretien d'embauche qui ne devrait pas engendrer la mélancolie.

La deuxième partie du programme sera constituée par la pièce intitulée « les héritiers », une comédie de mœurs dont l'auteur est Alain KRIEF.

## «LES HERITIERS»

Quoi de plus étonnant pour une réparatrice de chaudière que de débarquer un soir d'hiver dans l'appartement d'une veuve pleurant son compagnon qui repose à côté, dans la chambre conjugale !

Elle ira de surprise en surprise en rencontrant le frère et la sœur du défunt débarquant avec comme seul objectif de dépouiller l'appartement de la veuve, l'ami fidèle du couple qui se révélera être un beau salaud, et la maîtresse du mort qui ne s'en remettra pas !

Ces personnages immondes, tout droit sortis d'une bande dessinée à la Wolinski ou à la Reiser sont Les Héritiers, une comédie d'Alain Krief qui séduit par son ton acerbe, décalé, mélangeant humour cynique et réalisme féroce.

### 8 REPRÉSENTATIONS VOUS SERONT PROPOSÉES

(VOIR TABLEAU CI-DESSOUS).

Le nombre de fauteuils de la salle Saint Jean n'étant pas extensible, merci de réserver suffisamment à l'avance à partir du 31 Janvier 2023.

par téléphone en appelant le 02.33.22.08.49 ou par mail : [compagniedupasdudiable@gmail.com](mailto:compagniedupasdudiable@gmail.com)

REPRÉSENTATIONS 2023		
samedi 11 mars		20h30
dimanche 12 mars		14h30
vendredi 17 mars	samedi 18 mars	20h30
vendredi 24 mars	samedi 25 mars	20h30
samedi 01 avril		20h30
dimanche 02 avril		14h30



# LE CLUB BRILLEVASTAIS

Le 14 septembre 2022, les adhérents du Club Brillevastais ont pris le train de Barneville-Carteret à Portbail, aller/retour.

Il est très agréable de se remémorer ce qu'était un voyage en train autrefois.

La ligne ferroviaire sur laquelle le train touristique du Cotentin circule a été ouverte le 30 juin 1889 et créée par la Compagnie des Chemins de Fer de l'Ouest.



Le train parcourt 10 kms et franchit 17 passages à niveau. À bord, on profite des 30 km/h de moyenne pour prendre le temps d'observer les paysages et aussi pour partager un bon moment. Il faut compter 1h30 pour un aller/retour entre Barneville-Carteret et Portbail. Depuis 1990, le train longe le littoral dans les bocages et le marais, il circule sur la partie côtière de l'ancienne ligne Carentan/Carteret. Tout au long du parcours, on découvre l'histoire et les paysages des villages ou hameaux traversés. Un commentaire radio est diffusé à bord du train, relatant l'historique de ce train ainsi que le patrimoine local.



Pendant ce trajet, un copieux et succulent repas nous a été servi à bord, à la manière du train Transsibérien. Tous les participants ont été ravis et enchantés de cette promenade de proximité.

Le montant à payer pour ce voyage touristique en train était de 53 euros tout compris. Afin de rendre plus attractif ce voyage mais aussi y faire participer le plus d'adhérents possible, le Club Brillevastais a apporté une aide financière de 28 euros par adhérent, le reste à charge pour chaque participant était donc de 25 euros.

## ASSOCIATION LA DÉTENTE BRILLEVASTAISE

Agenda de nos manifestations pour 2023 :

### AG 04 FÉVRIER 2023 À 20H30 SALLE POLYVALENTE

Venez-nous y rejoindre et ensuite partager une bonne brioche et boire un petit coup.

Nous aimerions que du monde intègre l'association afin de nous y aider, donc venez nombreux et présentez-vous pour faire partie du bureau car nous ne sommes plus que 7 au bureau dont 2 couples.

### RALLYE PÉDESTRE 30 AVRIL 2023

Partez à la découverte de votre Commune à travers ses chemins et sa campagne. Après un copieux déjeuner sous la tente, une deuxième boucle vous attendra.

### RÔTISSERIE 23 JUILLET 2023

Partageons ensemble de bonnes grillades et des frites maison.

### SOIRÉE CASSOULET 25 NOVEMBRE 2023

Repas Cassoulet en toute convivialité.





## RÉTROSPECTIVE 2022

Rallye pédestre, malheureusement, faute d'inscriptions suffisantes (25) nous n'avons pas pu le faire l'an dernier.

La rôtisserie où l'on pouvait déguster de très bonnes grillades s'est fort bien déroulée et plus d'une quarantaine de convives y participaient.

La soirée Cassoulet qui comptait plus d'une soixantaine de participants s'est terminée vers minuit, et ce, dans une bonne ambiance.

Pour la fin décembre, les garçons du bureau sont allés installer les lumières à l'église afin d'illuminer notre fin d'année.



### CONTACTS :

**M Dominique DAURELLE** Président, **Mme Thérèse DAURELLE** Trésorière 02 50 29 34 26

**Mme Marie-Pierre LIARD** Secrétaire, **M Antoine LIARD** Co-responsable matériel 02 33 22 17 48

# ASSOCIATION DES PARENTS D'ÉLÈVES

## POUR LE BIEN-ÊTRE DE NOS ENFANTS

de Teurthéville-Bocage, Brillevast, le Vast

**L'objectif de cette association** est de dynamiser l'école en organisant et en animant des événements, des actions durant l'année scolaire afin de récolter des fonds permettant de financer en partie les projets, les activités, les sorties et/ou du matériel pédagogique au sein de l'école.

### Parmi les projets financés :

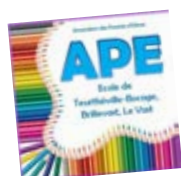
- Abonnement de livres pour chaque classe
- Sorties scolaires
- Achat de matériel selon les besoins de chaque classe
- Achat pour Noël selon les besoins de l'équipe enseignante pour les enfants

### Manifestations prévues pour l'année 2022/2023 :

- Vente de calendriers
- Vente de sapin et de bûches
- soirée année 80
- Goûter de Noël
- Vide grenier, kermesse...

**Pour tous renseignements sur l'A.P.E. vous pouvez contacter**  
**Mme Émilie VAUTIER** au 07 88 33 97 53.

L'A.P.E. remercie toutes les personnes qui contribuent au bon déroulement de ses manifestations et activités : bénévoles, parents d'élèves, enseignants ainsi que les sponsors présents, fidèles et précieux.



**Bonne et heureuse année 2023.**

*Ensemble pour nos enfants*



SPECTACLE DE NOËL



CARNAVAL



CARNAVAL



CARNAVAL



ANNÉE 80

# UN PEU D'HISTOIRE

## LES PRÉSIDENTS DE LA RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

La Première République ne figure pas dans cette liste car aucune de ses trois gouvernances successives ne prévoyait une présidence.

Le statut présidentiel n'arrivera qu'en 1848 lors de la rédaction de la constitution de la Deuxième république pendant le gouvernement provisoire.

Vingt-cinq personnes ont exercé la fonction de président de la République française depuis 1848 dont voici les portraits officiels.



II<sup>e</sup> République

1848 - 1851  
**LOUIS-NAPOLÉON  
BONAPARTE**



III<sup>e</sup> République

1871 - 1873  
**ADOLPHE THIERS**



1873 - 1879  
**PATRICE DE MAC  
MAHON**



1879 - 1887  
**JULES GRÉVY**



1887 - 1894  
**SADI CARNOT**



1894 - 1895  
**JEAN CASIMIR-PERIER**



1895 - 1899  
**FÉLIX FAURE**



1899 - 1906  
**ÉMILE LOUBET**



1906 - 1913  
**ARMAND FALLIÈRES**



1913 - 1920  
**RAYMOND POINCARÉ**



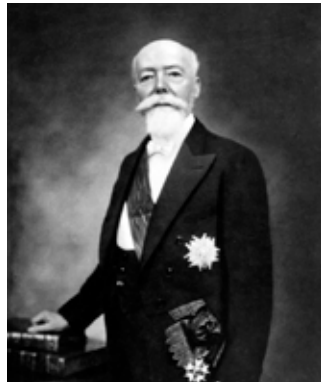
1920 - 1920  
**PAUL DESCHANEL**



1920 - 1924  
**ALEXANDRE  
MILLERAND**



1924 - 1931  
GASTON DOUMERGUE



1931 - 1932  
PAUL DOUMER



1932 - 1940  
ALBERT LEBRUN



1947 - 1954  
VINCENT AURIOL



1954 - 1959  
RENÉ COTY



1959 - 1969  
CHARLES DE GAULLE



1969 - 1974  
GEORGES POMPIDOU



1974 - 1981  
VALÉRY GISCARD D'ES-  
TAING



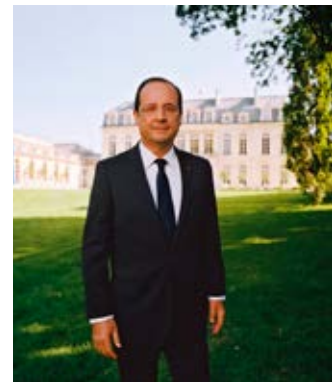
1981 - 1995  
FRANÇOIS MITTERRAND



1995 - 2007  
JACQUES CHIRAC



2007 - 2012  
NICOLAS SARKOZY



2012 - 2017  
FRANÇOIS HOLLANDE



2017-  
EMMANUEL MACRON

Source : [www.elysee.fr](http://www.elysee.fr)

# COMMERÇANTS & ARTISANS

Germaine DUREL

*«Pain à la Ferme»*

PAINS  
VIENNOISERIES  
BISCUITS

Présente sur le marché :  
le mercredi ST-PIERRE-ÉGLISE

Inscrite à la Chambre des Métiers



Sandrine MAUDUIT

**Les Petits Paniers**  
de Sandrine

Présente sur les marchés :  
le mardi à QUETTEHOU  
le mercredi à ST-PIERRE-ÉGLISE  
le jeudi et le samedi à CHERBOURG  
le vendredi à VALOGNES



Jean-Marc  
et Régine INGOUF

*Les Légumes*  
*de la Ferme des Esserts*

Présente sur les marchés :  
le lundi BRICQUEBEC  
le mercredi ST-PIERRE-ÉGLISE  
le vendredi LES PIEUX  
le samedi TOURLAVILLE  
et ST-LA-HOUGUE



Pascal et Agnès  
BRIÈRE

**BRILLEVAST**  
**PRIMEURS**

Présente sur les marchés :  
le jeudi et samedi  
CHERBOURG-EN-COTENTIN  
le mercredi  
SAINT-PIERRE-ÉGLISE  
le dimanche  
OCTEVILLE et FERMANVILLE



Jean-Claude  
LEGENBRE

**EPICERIE**  
**AMBULANTE**

Tournées à BRILLEVAST  
les mardi et samedi  
et  
dans les Communes  
environnantes.

Tél. : 02 33 23 99 15



**MENUISERIE**

JEAN-CLAUDE

**MOUCHEL**

— 50330 BRILLEVAST —

Tél : 06 16 08 15 95

Siret : 326 156 338 000 39

GILLES DUCHEMIN

**Forge**  
**de Boutron**

FABRICATION  
SUR MESURE  
EN ACIER

Tél. : 06 03 42 93 11

Courriel : laforgedeboutron@gmail.com



Mireille DESCAMPS

MI ET SES  
BIJOUX

*les bijoux qui nous ressemblent !*

[www.mietsebijoux.fr](http://www.mietsebijoux.fr)

SIREN : 89496825400017



AURÉLIE BOURGET

Les sièges  
d'Aurélié



Restauration de sièges tous styles  
Création de rideaux, coussins,  
tentures murales.

Cours de tapisserie

Tél. : 06 35 90 15 65

Courriel : baurelieb@live.fr



Camille ✂

COIFFURE À DOMICILE  
HOMME • FEMME • ENFANT

Devis gratuit sur demande

☎ 06 45 38 97 95

✉ camille.coiffureadomicile@gmail.com

📘 www.facebook.com/camille.coiffureadomicile50

## GÎTES

### Gîte Chez Maria

Labellisé Gîtes de France depuis 2019

Chez Maria est un gîte spacieux et bien équipé, situé à 8 km des plages, dans le Val de Saire, ce bout du monde aux multiples pépites tel les célèbres villages et ports de pêche de Barfleur, St Vaast la Hougue, l'île de Tatihou, la délicieuse brioche du Vast et autres saveurs ostréicoles. Pêche, sports nautiques, randonnées, ou farniente dans le verger rythment votre séjour...



Contactez le service de réservation au **02 33 56 28 80**

<https://www.gites-de-france-manche.com/location-vacances-Gite-a-Brillevast-Manche-50G86.html>

### Gîte Berthelot

Labellisé Gîtes de France depuis 2016

Paisible hameau niché dans les collines du Val de Saire. Au cœur de cette pointe Est du Cotentin, les vallons boisés vous permettent de couper complètement du quotidien. Plus loin les villages s'égrènent et les parcelles maraîchères apparaissent qui font la réputation du secteur. Derrière sa belle façade en pierre, ce gîte est très spacieux et fonctionnel...



Contactez le service de réservation au **02 33 56 28 80**

<https://www.gites-de-france-manche.com/location-vacances-Gite-a-Brillevast-Manche-50G193.html>

### Gîte Margency

Labellisé Gîtes de France depuis 2003

Retirée dans les collines verdoyantes de la pointe Est du Cotentin, cette imposante demeure en pierre est parfaite pour une mise au vert. Discrètement camouflée derrière le portail et les grands sapins, Margency est en fait une vaste propriété où petits et grands peuvent profiter d'un grand parc paysagé...



Contactez le service de réservation au **02 33 56 28 80**

<https://www.gites-de-france-manche.com/location-vacances-Gite-a-Brillevast-Manche-50G632.html>

### Meublé de Tourisme La Boitarderie

Maison idéalement située au cœur du Val de Saire, proche des plages et des sentiers de randonnée, dans un hameau au grand calme. Dans un rayon de 15km vous pourrez visiter St Vaast la Hougue, Barfleur, Cherbourg et tous les sites du Val de Saire. A 5 Km se situe St Pierre Eglise ou vous trouverez tous les commerces de proximité.



Nous appeler **06 07 59 99 20**

<https://www.manchetourisme.com/meuble-de-tourisme-la-boitarderie-a-brillevast/hlonor050v5140lv>

Joyons  
redoutables  
**AVEC NOS  
DÉCHETS !**

**RÉDUIRE**

**RÉUTILISER**

**TRIER**

## JOURS ET HORAIRES DE COLLECTE

Un doute sur votre jour de collecte, rendez-vous sur le site  
[lecotentin.fr/la-collecte-des-dechets-menagers](http://lecotentin.fr/la-collecte-des-dechets-menagers) ou appelez le **02.33.53.92.04**

**SORTEZ VOS BACS LA VEILLE AU SOIR DU JOUR DE COLLECTE À PARTIR DE 19H00**

NOM DE LA VOIE	ORDURES MÉNAGÈRES	EMBALLAGES RECYCLABES
⚠ Route de la Ponterie	Mercredi semaines impaires	Mercredi semaines paires
⚠ Route de l'Eau Grenou	Mercredi semaines impaires	Mercredi semaines paires
⚠ Route des Esserts	Jeudi semaines paires	Jeudi semaines impaires
Route du Hameau Le Val	Vendredi semaines paires	Vendredi semaines impaires
Le Lieu d'Enfer	Vendredi semaines paires	Vendredi semaines impaires
Route de Barnavast	Vendredi semaines paires	Vendredi semaines impaires
Place de la Mairie	Vendredi semaines paires	Vendredi semaines impaires
Route de Dalbec	Vendredi semaines paires	Vendredi semaines impaires
Route de l'Église	Vendredi semaines paires	Vendredi semaines impaires
Route de la Boitarderie	Vendredi semaines paires	Vendredi semaines impaires
Route de la Renoterie	Vendredi semaines paires	Vendredi semaines impaires
Route de la Roncherie	Vendredi semaines paires	Vendredi semaines impaires
Route de Boutron	Vendredi semaines paires	Vendredi semaines impaires
Route du Douaire	Vendredi semaines paires	Vendredi semaines impaires
Route du Douetti	Vendredi semaines paires	Vendredi semaines impaires
Route du Hameau Corbin	Vendredi semaines paires	Vendredi semaines impaires
Route du Hameau du Bois	Vendredi semaines paires	Vendredi semaines impaires
Route du Hameau Es Fèvres	Vendredi semaines paires	Vendredi semaines impaires
Route du Hameau Valognes	Vendredi semaines paires	Vendredi semaines impaires
Route du Mouchel	Vendredi semaines paires	Vendredi semaines impaires
Route du Vast	Vendredi semaines paires	Vendredi semaines impaires

# LES POUBELLES DE DEMAIN, UNE RÉVOLUTION POUR LE COTENTIN



« Devenir un territoire exemplaire »

« Le Cotentin s'est fixé des objectifs ambitieux afin d'encourager le développement durable en améliorant notre gestion des déchets ménagers. Les 185 000 habitants du Cotentin produisent à ce jour l'équivalent de 5 Tours Eiffel de déchets non valorisables, ce qui représente 40% de plus qu'un territoire équivalent ayant mis en place l'extension des consignes de tri. C'est pourquoi le Cotentin se mobilise en 2022 pour accompagner ses habitants dans la facilitation de leur geste de tri. L'objectif avoué de cette démarche est de devenir un territoire exemplaire en matière de gestion des déchets »

Déclaration de M. David MARGUERITTE – Président de l'Agglomération du Cotentin dans le magazine bimensuel LES ÉCHOS de MARS 2022.

Pour vous accompagner un guide « Collecte des Déchets Ménagers » reprenant :

- les jours et horaires de collecte des ordures ménagères et des emballages et papiers,
- les consignes de tri,
- l'apport volontaire pour le verre,
- les composteurs gratuits,
- et quelques consignes : bien présenter son bac de collecte, une foire aux questions.

La Mairie reste à votre disposition pour tous renseignements complémentaires.



## Mémo-tri

CHAQUE GESTE COMPTE, MAÎTRISONS NOS DÉCHETS

### EMBALLAGES ET PAPIERS

**En +**

- Tous les films et sacs plastiques
- Tous les emballages en métal
- Tous les pots et barquettes, tous les sachets et éco-recharges, tous les petits emballages en métal
- Tous les flacons, bidons et bouteilles plastiques
- Tous les papiers et cartons

### EMBALLAGES EN VERRE

Pour chaque borne collective, il y a besoin d'une association

**BOUTEILLES, POTS ET BOCAUX EN VERRE**  
Sans bouchons, capsules ou couvercles

**ATTENTION**  
Sont à déposer avec vos ordures ménagères : pots de fleurs, vaisselle, faïence, vitrocéramique, porcelaine...

### ORDURES MÉNAGÈRES

LES EXCEPTIONS DU TRI :

- les déchets d'hygiène
- les déchets d'entretien ménager
- les petits objets cassés
- les restes alimentaires

**BIODÉCHETS**

JE DÉPOSE DANS MON COMPOSTEUR :

- marc de cake, filtres, sachets de thé biodégradable
- époussures
- petits cartons d'emballage
- papier essuie-tout, rouleau en carton
- petits branchages

En cas d'absence de composteur

Sur [lecotentin.fr](http://lecotentin.fr), retrouvez :

- Toutes les informations sur les consignes de tri,
- Les jours et heures de collecte,
- Les modalités pour changer de bacs ou récupérer vos sacs.

POUR EN SAVOIR + [triercestdonner.fr](http://triercestdonner.fr)  
[lecotentin.fr](http://lecotentin.fr)

CITEO [lecotentin.fr](http://lecotentin.fr)

## Mémo-tri

→ à déposer dans les bornes de collectes à textile, disposées partout sur le territoire

### TEXTILE D'HABILLEMENT, LINGE DE MAISON ET CHAUSSURES (TLC)

Tous les TLC usagés (textiles d'habillement, linge de maison et Chaussures) peuvent être rapportés pour être valorisés. Pour plus d'informations sur le 2e ou de vos textiles déposés ou pour trouver la borne la plus proche de chez vous, rendez-vous sur [www.ecofashion.fr/lecoyten](http://www.ecofashion.fr/lecoyten)

→ autres déchets à déposer en déchèterie

### DÉCHETS D'ÉQUIPEMENTS ÉLECTRIQUES ET ÉLECTRONIQUES (DEEE)

Gros électroménagers froids et hors froids  
Petits électroménagers  
Appareils, radios

### DÉCHETS D'AMEUBLEMENT

Mobilier, fauteuil, canapés, chaises, etc.

### DÉCHETS COMPOSTABLES

Biodéchet de jardin, branchés, tiges et tontes

### DÉCHETS DANGEREUX

Déchets dangereux des ménages  
Piles et accumulateurs  
Batteries  
Extincteur  
Huile de vidange  
Huile de frein

### DÉCHETS VALORISABLES

Ferailles, métaux  
Cartons  
Bois

### AUTRES DÉCHETS

Bois, déchets, gravats  
Tout venant non valorisable

### DÉCHETS SPÉCIFIQUES

**AMIANTE LIÉ** → Uniquement sur rendez-vous à Tourville, Gréville-Hague, Les Pleux, Port-Bail et Valognes.

**PNEUMATIQUES** → Uniquement à Gréville-Hague, Gousserville, Cherbourg-Octeville, Tourville, Yvrouville, Le Ham, Port-Bail, Briquebec et Méauville.

Sur [lecotentin.fr](http://lecotentin.fr), retrouvez :

- Toutes les informations sur les consignes de tri,
- Les jours et horaires d'ouverture des déchèteries,
- Les modalités pour les dépôts d'amiante.

[lecotentin.fr](http://lecotentin.fr)



# CONSEIL MUNICIPAL DU VENDREDI 04 FÉVRIER 2022

## À 20h30 Salle du Conseil Municipal de BRILLEVAST

Le 04 février 2022 à 20h30, salle du Conseil Municipal de BRILLEVAST, se sont réunis les Membres du Conseil Municipal sous la présidence de Monsieur Gérard VANSTEELANT, Maire.

Secrétaire de séance :

Membres présents : G. VANSTEELANT – J. LEFAUQUEUR - Y. AUVRAY – C. BESNARD - J. PLOTIN - D. DESCAMPS – A. FLAMBARD - M. BAZIRE – N. LETASSEY – J.M INGOUF  
Absente excusée : S. MAUDUIT (pouvoir D. DESCAMPS)

### ORDRE DU JOUR :

- 1- Approbation du compte-rendu du Conseil Municipal du 02/12/2021
- 2 –Préparation du budget 2022 (rubrique investissements)
- 3 –Permis de construire déposé par M. Mme VILLECHEVROLLE/BOULENGER
- 4 –Départ de Mme Laure BOULY – Secrétaire de Mairie
- 5 –Frais de scolarité École Jean ZAY 2020/2021
- 6 –Demandes de subventions
- 7- Affaires et Questions diverses

#### 1 - Approbation du compte-rendu du Conseil Municipal du 02/12/2021

Après lecture, le compte-rendu est adopté à l'unanimité.

#### 2–Préparation du budget 2022 (notamment rubrique investissements)

La préparation du budget primitif 2022 avec M. LE SERRE – Comptable Public Trésorerie de QUETTEHOU – est fixée au MARDI 08 MARS 2022 à 10H00. Le vote du Compte de Gestion 2021, du Compte Administratif 2021 et du Budget Primitif 2022 aura lieu le LUNDI 14 MARS 2022 à 18h30 en présence de M. LE SERRE.

Parmi tous les sujets évoqués au cours de l'année 2021, le Conseil Municipal décide à l'unanimité de retenir en priorité les dossiers suivants au titre de l'année 2022 :

- Création d'une réserve incendie 120 m<sup>3</sup> Route de la Renoterie +/- 22 000 € TTC (si emplacement mis à disposition gratuitement). Faute de débit suffisant un poteau incendie n'est pas envisageable.
- Pose d'un poteau incendie Route du Hameau Valognes (l'emplacement reste à définir avec VEOLIA) +/- 3600 € TTC
- Création d'un ossuaire communal +/- 1 200 € TTC
- Réaménagement signalétique routière +/- 3 300 € TTC
- Création d'un plan du cimetière communal +/- 2 300 € TTC
- Toilettes Mairie +/- 14 000 € TTC (sachant que ce montant est jugé excessif)
- Création du square pour enfants +/- 18 000 € TTC
- Marquage emplacements parkings Place de la Mairie +/- 1 300 € TTC
- Réfection de la voirie menant au domicile de M et Mme TROVERO (4, route de Boutron) +/- 6 000 € TTC

Soit une enveloppe d'environ 72 000 €. M. le Maire est chargé d'identifier les subventions auxquelles notre Collectivité pourrait prétendre.



Les dossiers non retenus en 2022 seront réétudiés en 2023 :

- Création d'une réserve incendie au Hameau Corbin (faute de débit un poteau incendie n'est pas envisageable)
- Réfection de la Route de Dalbec (partie glissante, située à hauteur du domicile de M. et Mme LEPRAIL)
- Aménagement de la cour de la Mairie
- Auto-laveuse
- Accès aux stabulations : pose d'un enrobé (à ce jour 2 stabulations sont concernées)

Pour la partie dépenses de fonctionnement (hormis les dépenses courantes), le Conseil Municipal décide de mettre l'accent sur les dossiers suivants au titre de l'année 2022 :

- L'élagage/éparage des voies et chasses communales (M. J. LEFAUQUEUR est chargé de cibler les voies et chemins concernés par ces travaux et d'en recenser le linéaire)
- Le curage des fossés, l'entretien des chasses communales (M. J. LEFAUQUEUR est chargé de cibler les voies et chemins concernés par ces travaux et d'en recenser le linéaire)
- L'embauche de M. Cédric BESNARD en qualité d'ouvrier communal sur la base de 18 heures/semaine (par exemple : 7 h le lundi, 7 heures le mardi, 4 heures le mercredi)
- Travaux de busage Salle Polyvalente (le long du mur du vestiaire)

### **3- Permis de construire déposé par M. Mme VILLECHEVROLLE/BOULENGER**

Concernant la parcelle B543 (5 970 m<sup>2</sup>) propriété de M. Charles MOUCHEL

Historique : 1<sup>ère</sup> demande de certificat d'urbanisme daté du 25/02/2020 enregistré sous le n° CU 050 086 20 G0003 pour un projet de 2 lotissements destinés à l'habitation (lot A = 465 m<sup>2</sup>, lot B = 825 m<sup>2</sup>). Avis favorable du Maire de l'époque. Demande rejetée le 28/04/20 au motif « ... *que le projet nécessite le raccordement aux réseaux publics d'eau potable, d'assainissement et d'électricité et que de tels réseaux sont absents au droit de la parcelle... Le terrain objet de la demande ne peut pas être utilisé pour la réalisation de l'opération envisagée...* ».

La raison du refus était que le CU avait été mal renseigné.

2<sup>ème</sup> demande de certificat d'urbanisme daté du 28/05/20 enregistré sous le n° CU 050 086 20 G0008. Avis favorable du Maire de l'époque. Correctement complété le dossier reçoit un avis favorable daté du 04/06/20 « *le terrain objet de la demande peut être utilisé pour la réalisation de l'opération envisagée, uniquement pour la partie du terrain situé en zone C de la Carte Communale...* » (C'est-à-dire pour les deux lots ci-dessus mentionnés).

Validité du certificat d'urbanisme 18 mois à compter du 04/06/20 soit une fin de validité au 04/12/21. La demande de prorogation aurait dû être présentée 2 mois avant l'expiration du délai de validité soit avant le 04/10/21. Ayant été reçue le 25/11/21, la prorogation du CU est refusée. Un nouveau dossier est en cours d'élaboration.

Parallèlement, M. VILLECHEVROLLE et Mme BOULENGER ont déposé le 14/12/21 une demande de permis de construire portant le n° PC 050 086 21 G0010 pour la construction d'une maison individuelle sur la parcelle lot B 825 m<sup>2</sup>. M. le Maire a émis un avis favorab

### **4 - Départ de Mme Laure BOULY – Secrétaire de Mairie**

Laure nous a fait part de sa décision de démissionner du poste de Secrétaire de Mairie qu'elle occupe actuellement au sein des 4 Mairies (CARNEVILLE, THÉVILLE, LE VAST,

BRILLEVAST) pour rejoindre la Mairie de BRIX. Son préavis étant de 2 mois, elle aurait donc pu faire valoir un départ pour le 31/03/22.

De nombreux échanges entre les 4 Maires concernés ont eu lieu notamment pour valider le fait que nous restions tous sur le principe d'un temps plein 35 heures réparti sur les 4 Mairies mais aussi sur la manière de gérer les candidatures qui se présenteraient à nous. Le principe d'une secrétaire unique pour les 4 Mairies a été validé et les candidats et candidates seront reçues par les 4 Maires.

Concernant la date de départ de Laure, nous avons pu négocier avec M. le Maire de BRIX un délai supplémentaire d'un mois. En effet, se profilent notamment à l'horizon les budgets, les élections présidentielles. Laure, avec son accord, nous quittera donc le 30/04/22.

Il faut savoir que dans ce domaine d'activité il n'y a pas beaucoup de postulants... car beaucoup ont trouvé un poste, et c'est tant mieux.

Nous avons interrogé le Centre de Gestion de la Manche qui dispense cette formation sans grand succès. Nous avons respectivement fait jouer nos modestes relations, nos contacts sans rencontrer une véritable adhésion.

Parmi les quelques candidatures reçues, une seule à ce jour semble convenir aux 4 Maires. Nous nous revoyons mardi 08 février à 18h30 pour faire le point.

Je vous rappelle les horaires :

CARNEVILLE le lundi après-midi et le jeudi matin soit 7h45mn

THÉVILLE le mardi après-midi et le vendredi matin soit 9h15mn

LE VAST les lundi et mercredi matin et le vendredi après-midi soit 10h15mn

BRILLEVAST le mardi matin et le jeudi après-midi soit 7h45mn

Soit un total de 35 heures/semaine.

Je vous propose de délibérer sur la création d'un emploi non permanent d'adjoint administratif principal de 2<sup>ème</sup> classe à temps non-complet (CDD) pour une durée hebdomadaire de 07h45/35h00 du 14/03 au 30/04/2022 nous permettant d'assurer un recouvrement avec Laure.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité (11 voix POUR) décide la création de ce poste.

## **5 -Frais de scolarité École Jean ZAY 2020/2021**

La Commune Déléguée de TOURLAVILLE (École Jean ZAY) nous a fait parvenir les frais de scolarité 2020/2021 de deux enfants de la Commune Enora et Damon FALAIZE pour un montant de 1 508,84 € (Enora en CP 579,27 €, Damon en Maternelle 929,57 €).

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité autorise M. le Maire à mettre en recouvrement auprès du Comptable Public les sommes dues par la Commune de BRILLEVAST.

## **6 – Demandes de subventions**

9 demandes présentées par :

- Association FUNKY DANSE
- Association Cœur et Cancer
- Ligue Nationale contre le Cancer Comité de la Manche
- Association France Alzheimer Manche
- Association pour le Don de Sang Bénévole du Nord Cotentin
- Les Restos du Cœur de la Manche
- Secours Populaire Français Manche
- Association MusiKen Saire
- Association Cœur en Liberté

Le Conseil Municipal à l'unanimité ne donne pas suite à ces demandes.

Plus une demande présentée par l'Association Épilepsie-France nous demandant de participer à la Journée Internationale de l'Épilepsie le lundi 14 février 2022. Notre contribution consisterait à illuminer en violet la façade de la Mairie ce jour-là. Le Conseil Municipal estime ne pas disposer du matériel nécessaire ni les moyens pour mettre en place cette opération.

Une dernière demande présentée par l'École/Collège Notre-Dame pour soutenir un séjour au ski à Pralognan-La-Vanoise au mois de mars 2022. Le coût de ce voyage étant relativement élevé, l'établissement a organisé des actions diverses pour récolter des fonds. Il reste cependant une contribution de 450 € à la charge des familles. Un enfant de la Commune est concerné par ce séjour : Lilou FLEURY. Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à la majorité décide d'attribuer une aide exceptionnelle de 225 € qui sera versé au Collège Notre-Dame.

## 7 – Affaires et Questions diverses

- **Création du square pour enfants** : nous sommes en possession de 2 devis. Celui de la Sté PRODULIC que nous avons évoqué lors d'un précédent Conseil pour un montant TTC de 16 060,87 € auquel il conviendra d'ajouter le coût d'une dalle béton et la reprise de clôture. Celui de la Sté HUSSON pour un montant TTC de 19 873,50 € (dalle béton et reprise clôture en plus). Le Conseil Municipal à l'unanimité décide de retenir le devis présenté par PROLUDIC.
- **Lecture d'un message de M.le Maire Luc SOLIER du 17/1/2022** : en résumé, la Commune de LE VAST est solidaire avec les Communes de BRILLEVAST et TEURTHÉVILLE-BOCAGE pour la reconstitution du RPI pour la rentrée 2022. Elle reste à notre disposition pour finaliser la convention. Renseignements pris, la Mairie de TEURTHÉVILLE finalise un projet de convention qui sera présenté au prochain Conseil Municipal début mars. Cette convention pourrait donc être soumise aux Communes de LE VAST et BRILLEVAST pour avis avant le 30/04/22.
- **Recensement** : à ce jour 57 % de la population Brillevastaise a répondu au questionnaire (papier et Internet).
- **Carnaval** : compte tenu que le Noël des enfants 2021 n'a pas pu se dérouler comme prévu (cf. situation sanitaire), M. Arnaud FLAMBARD propose qu'un carnaval puisse être organisé sur la Commune en coopération avec l'Association des Parents d'Élèves TEURTHÉVILLE/BRILLEVAST. Le Conseil Municipal à l'unanimité s'engage d'une part à mettre à disposition gratuitement la Salle Polyvalente et d'autre part à financer un goûter. M. FLAMBARD est chargé de prendre les contacts nécessaires pour mettre en place la réalisation de cette animation.
- **Élections présidentielles (parrainage)** : A la question posée par M. Arnaud FLAMBARD sur ce sujet, M. le Maire précise sa position : « ... *je considère que je n'ai pas été élu Maire pour désigner les candidats à l'élection présidentielle. J'estime donc que ce n'est pas mon rôle et j'ai décidé de ne donner aucune caution à qui que ce soit...* »

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 22h30.

Le Secrétaire de Séance

D. DESCAMPS

# CONSEIL MUNICIPAL DU LUNDI 14 MARS 2022

## À 18h30 Salle du Conseil Municipal de BRILLEVAST

Le 14 mars 2022 à 18h30, salle du Conseil Municipal de BRILLEVAST,  
Se sont réunis les membres du Conseil Municipal sous la présidence de  
Monsieur Gérard VANSTEELANT, Maire.

Secrétaire de séance : Nicolas LETASSEY

Membres présents : G. VANSTEELANT – J. LEFAUQUEUR - Y. AUVRAY – D. DESCAMPS –  
A. FLAMBARD – Ch. BESNARD – S. MAUDUIT – N. LETASSEY – M. BAZIRE

Absente excusée : J.M INGOUF – J. PLOTIN (pouvoir G. VANSTEELANT)

En présence de M. LE SERRE – Comptable Public Trésorerie de QUETTEHOU et  
Mme. L. BOULY – Secrétaire de Mairie. Invitée : Mme É. MENANT

### Ordre du jour :

- 1 - Approbation du compte-rendu du Conseil Municipal du 04 février 2022
- 2 - Approbation du Compte de Gestion 2021, vote du Compte Administratif 2021, vote du BP 2022
- 3 – Dématérialisation des Autorisations d'Urbanisme

### 1 – Approbation du compte-rendu du Conseil Municipal du 04/02/2022

Après lecture, le compte-rendu du Conseil Municipal du 04/02/2022 est adopté à l'unanimité des membres présents

### 2 – Compte de Gestion 2021, Compte Administratif 2021, Budget Primitif 2022

- **Compte de Gestion 2021** : Monsieur LE SERRE fait constater que le montant des titres à recouvrer et des mandats émis en 2021 est conforme au Compte Administratif de la Commune et que les résultats sont identiques.

Après en avoir délibéré, le Conseil à l'unanimité des membres présents déclare que le Compte de Gestion 2021 dressé par M. LE SERRE n'appelle ni observation ni réserve de sa part.

- **Compte Administratif 2021** : Monsieur LE SERRE donne lecture chapitre par chapitre du Compte Administratif 2021. Il apporte des précisions sur les ratios de niveau « comparaison Commune/Département » (fonctionnement, investissement, dette) ainsi que sur les ratios de structure « comparaison Commune/Département » (autofinancement, pourcentage dans les produits et charges de fonctionnement CAF, pourcentage dépenses d'équipement et autres ratios). Il commente les dépenses et recettes de fonctionnement et d'investissement en faisant apparaître les variations de valeur 2020/2021.

Hors la présence de Monsieur le Maire et sous la Présidence de Monsieur Daniel DESCAMPS – Conseiller Municipal, doyen de l'assemblée, le Compte Administratif 2021 est adopté à l'unanimité des membres présents :

# CONSEIL MUNICIPAL DU LUNDI 14 MARS 2022

## À 18h30 Salle du Conseil Municipal de BRILLEVAST

Le 14 mars 2022 à 18h30, salle du Conseil Municipal de BRILLEVAST,  
Se sont réunis les membres du Conseil Municipal sous la présidence de  
Monsieur Gérard VANSTEELANT, Maire.

Secrétaire de séance : Nicolas LETASSEY

Membres présents : G. VANSTEELANT – J. LEFAUQUEUR - Y. AUVRAY – D. DESCAMPS –  
A. FLAMBARD – Ch. BESNARD – S. MAUDUIT – N. LETASSEY – M. BAZIRE

Absente excusée : J.M INGOUF – J. PLOTIN (pouvoir G. VANSTEELANT)

En présence de M. LE SERRE – Comptable Public Trésorerie de QUETTEHOU et  
Mme. L. BOULY – Secrétaire de Mairie. Invitée : Mme É. MENANT

### Ordre du jour :

- 1 - Approbation du compte-rendu du Conseil Municipal du 04 février 2022
- 2 - Approbation du Compte de Gestion 2021, vote du Compte Administratif 2021, vote du BP 2022
- 3 – Dématérialisation des Autorisations d'Urbanisme

### 1 – Approbation du compte-rendu du Conseil Municipal du 04/02/2022

Après lecture, le compte-rendu du Conseil Municipal du 04/02/2022 est adopté à l'unanimité des membres présents

### 2 – Compte de Gestion 2021, Compte Administratif 2021, Budget Primitif 2022

- **Compte de Gestion 2021** : Monsieur LE SERRE fait constater que le montant des titres à recouvrer et des mandats émis en 2021 est conforme au Compte Administratif de la Commune et que les résultats sont identiques.

Après en avoir délibéré, le Conseil à l'unanimité des membres présents déclare que le Compte de Gestion 2021 dressé par M. LE SERRE n'appelle ni observation ni réserve de sa part.

- **Compte Administratif 2021** : Monsieur LE SERRE donne lecture chapitre par chapitre du Compte Administratif 2021. Il apporte des précisions sur les ratios de niveau « comparaison Commune/Département » (fonctionnement, investissement, dette) ainsi que sur les ratios de structure « comparaison Commune/Département » (autofinancement, pourcentage dans les produits et charges de fonctionnement CAF, pourcentage dépenses d'équipement et autres ratios). Il commente les dépenses et recettes de fonctionnement et d'investissement en faisant apparaître les variations de valeur 2020/2021.

Hors la présence de Monsieur le Maire et sous la Présidence de Monsieur Daniel DESCAMPS – Conseiller Municipal, doyen de l'assemblée, le Compte Administratif 2021 est adopté à l'unanimité des membres présents :

**PRÉSENTATION GÉNÉRALE DU BUDGET**  
**VUE D'ENSEMBLE**

**Exécution du Budget**

		<b>DÉPENSES</b>	<b>RECETTES</b>
<b>RÉALISATIONS DE L'EXERCICE</b> (mandats et titres)	Section de fonctionnement	111 841,03	158 194,07
	Section d'investissement	100 873,41	128 098,56
		+	+
<b>REPORTS DE L'EXERCICE N-1</b>	Report en section de fonctionnement	0,00	220 620,53
	Report en section d'investissement	33 996,58	0,00
		=	=
<b>TOTAL (réalisations + reports)</b>		<b>246 711,02</b>	<b>506 913,16</b>
<b>RESTES A REALISER A REPORTER EN N+1</b>	Section de fonctionnement	0,00	0,00
	Section d'investissement	0,00	0,00
	<b>TOTAL des restes à réaliser à reporter en N+1</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
<b>RÉSULTAT CUMULÉ</b>	Section de fonctionnement	111 841,03	378 814,60
	Section d'investissement	134 869,99	128 098,56
	<b>TOTAL CUMULÉ</b>	<b>246 711,02</b>	<b>506 913,16</b>

**Excédent de fonctionnement (378 814,60 – 111 841,03) =+ 266 973,57**

**Déficit d'investissement (134 869,99 – 128 098,56) = - 6 771,43**

**Excédent de fonctionnement reporté (266 973,57 – 6 771,43) = 260 202,14**

- **Budget Primitif 2022** : suite à la présentation du BP 2022 par Monsieur le Maire lors du Conseil Municipal du 04 février 2022, il est proposé au Conseil Municipal de voter le BP 2022. Monsieur LE SERRE présente ce budget en commentant chacun des chapitres (fonctionnement recettes/dépenses – investissement recettes/dépenses). L'équilibre général se présente comme suit :

<b>BP 2022 - FONCTIONNEMENT</b>			
CHAPITRES	Dépenses	CHAPITRES	Recettes
011 - Charges Générales	272 680,43	70 - Produits domaniaux	1 400,00
012 - Charges de Personnel	19 550,00	73 - Impôts et taxes	84 000,00
65-Autres charges courantes	49 550,00	74 - Dotations et participations	57 973,00
66 - Charges financières	4 000,00	75 - Autres produits de gestion	8 291,86
014 - Atténuation de produits	16 200,00	76 - Produits financiers	3,00
<b>DÉPENSES DE L'EXERCICE</b>	<b>361 980,43</b>	<b>RECETTES DE L'EXERCICE</b>	<b>151 667,86</b>
023 – Virement section investissement	49 889,57	002 – Excédent de fonctionnement reporté	260 202,14
<b>TOTAL DÉPENSES</b>	<b>411 870,00</b>	<b>TOTAL RECETTES</b>	<b>411 870,00</b>

<b>BP 2022 - INVESTISSEMENT</b>			
CHAPITRES	Dépenses	CHAPITRES	Recettes
001 - Solde d'exécution N-1	6 771,43	1068 - Excédent de fonctionnt capitalisé	6 771,43
1641 - Capital des emprunts	29 000,00	21 - Autofinancement	49 889,57
165 - Cautions	350,00	165 - Cautions	350,00
2046 - Attribution de compensation	6 000,00	10222 - FCTVA	1 339,00
		10226 - Taxe d'aménagement	2 000,00
21568 - 3 poteaux incendie	13 000,00	1641 - Emprunt	50 000,00
2116- Ossuaire communal	1 200,00		
2152 - Signalétique routière	3 300,00		
2116 - Plan cimetière	2 300,00		
2138 - Aire de jeux pour enfants	15 600,00		
2138 - Dalle pour aire de jeux	8 000,00		
2152 - Marquage parking place	1 300,00		
21318 - Vitrail N.E Sacristie	1 410,00		
21318 - Sanitaires Mairie (pose compteur inclus)	12 419,00		
21311 - Voirie accès domicile TROVERO	7 300,00		
21318 - Trompe l'œil salle polyvalente	2 400,00		
<b>TOTA DÉPENSES</b>	<b>110 350,00</b>	<b>TOTAL RECETTES</b>	<b>110 350,00</b>

Concernant les taux d'imposition, le Conseil Municipal ne souhaite pas suivre les recommandations de M. le Percepteur qui, au vu des informations dont il dispose ratios, niveau d'inflation, baisse des recettes fiscales etc... suggère de les faire évoluer à la hausse. Le Conseil Municipal estime que le niveau d'imposition est actuellement raisonnable. A l'unanimité des membres présents, les taux pour 2022 sont donc reconduits :

- Foncier bâti 38,02 %
- Foncier non bâti 27,38 %

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité des membres présents d'approuver le budget primitif 2022 tel que présenté.

Fongibilité des crédits (présenté par M. LE SERRE) : la fongibilité des crédits consiste en la possibilité de procéder à des virements de crédits de chapitre à chapitre au sein de la même section, à l'exclusion des crédits relatifs aux dépenses de personnel. Ces mouvements de crédits ne doivent pas entraîner une insuffisance de crédits nécessaires au règlement des dépenses obligatoires sur un chapitre.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité des membres présents d'approuver le principe de la fongibilité des crédits tel que présenté.

### **3 – Dématérialisation des autorisations d'urbanisme (approbation des conditions générales d'utilisation – CGU – du guichet unique des autorisations d'urbanisme) / Arrêté de délégation de signature au responsable du Centre Instructeur Centre-Est Cotentin pour permettre la notification des courriers de complétude et majorations de délais**

A la demande de M. le Maire, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents, accepte que ce sujet soit mis à l'ordre du jour de ce conseil.

A compter du 01 janvier 2022, les Communes doivent répondre aux obligations de la dématérialisation des autorisations d'urbanisme pour les Communes de plus de 3 500 habitants d'une part, et de la capacité pour toutes les Communes quelle que soit leur taille, de recevoir des saisines par voie électronique (SVE) d'autre part.

La Communauté d'Agglomération Le Cotentin a fait le choix de mettre en place un guichet numérique des autorisations d'urbanisme à disposition des usagers simplifiant les démarches de dépôt et de suivi des demandes d'autorisations d'urbanisme. L'utilisation de ce téléservice, seul dispositif possible pour le dépôt par voie dématérialisée des autorisations d'urbanisme, nécessite que l'utilisateur (particulier ou professionnel) consulte et approuve les CGU lors de la création de son compte.

Les bénéfices de cette démarche :

- Pour les usagers (ou les pétitionnaires) :
  - Simplification des démarches administratives
  - Une aide à la saisie et un pré-contrôle de la qualité/complétude des données
  - Transparence sur l'état d'avancement des dossiers avec une fluidité dans les échanges avec l'Administration
  - Économies sur la reprographie et l'affranchissement en plusieurs exemplaires
  
- Pour les services des collectivités (guichets uniques, centres instructeurs, services consultables) :
  - Une amélioration de la qualité des dossiers
  - Une meilleure traçabilité des dossiers et de leurs pièces et une coordination facilitée entre les services devant rendre un avis
  - Efficacité et optimisation des processus
  - Une réduction des tâches à faible valeur ajoutée et un recentrage sur des activités, sur des missions d'animation, d'ingénierie et de conseil
  - Économies (dossier, papier, affranchissement)

La SVE est un droit, pour les usagers qui le souhaitent, de saisir l'administration par voie électronique. Ceux-ci conservent la possibilité de déposer leurs dossiers au format papier.

Pour accéder au guichet unique : [ads.lecotentin.fr/guichet-unique](https://ads.lecotentin.fr/guichet-unique)

Les étapes :

- Le pétitionnaire conçoit son projet et peut, s'il le souhaite, interroger la Commune qui pourra le renseigner
- Il dépose sa demande en ligne : il crée son compte personnel et saisit sa demande d'autorisation d'urbanisme, en joignant les pièces nécessaires à l'instruction de son dossier. Il prépare ses pièces sous format numérique d'une taille maximum de 25 Mo par document. Les extensions de format de fichier acceptées sont : PDF, JPG, PNG.
- Il suit son dossier : en se connectant, il peut suivre l'avancée de sa demande jusqu'à la décision prise par l'Administration
- Il déclare son chantier : il déclare en ligne l'ouverture de son chantier et l'achèvement et la conformité des travaux

Par ailleurs, en vue de la dématérialisation, l'article L.212-2 du Code des Relations entre le public et l'Administration précise que « *sont dispensés de la signature de leur auteur... les actes suivants : 1° Les décisions administratives qui sont notifiées au public par l'intermédiaire d'un téléservice conforme à l'article L.112.9 et aux articles 9 à 12 de l'ordonnance n° 2005-1516 du 08*



*décembre 2005 relative aux échanges électroniques entre les usagers et les autorités administratives ainsi que les actes préparatoires à ces décisions... »*

La signature manuscrite de l'autorité compétente n'étant plus nécessaire pour les dossiers d'urbanisme déposés par voie dématérialisée, il nous est proposé que le Centre Instructeur Centre-Est Cotentin soit délégué pour notifier aux pétitionnaires les courriers de majorations de délai et/ou de demandes de pièces relatifs à l'instruction des autorisations d'urbanisme et ce afin de gagner du temps dans les délais d'instruction du 1<sup>er</sup> mois.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, approuve à l'unanimité des membres présents les CGU du guichet numérique des autorisations d'urbanisme et autorise le Centre Instructeur Centre-Est Cotentin à notifier lui-même les courriers de majorations de délais et/ou demandes de pièces complémentaires par voie dématérialisée ou en voie postale.

Le Conseil Municipal autorise M. le Maire à signer, au nom de la Commune, tous les actes ou pièces nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

#### **4 – Questions diverses**

- Problème de disjonction électrique Salle Polyvalente (location DAURELLE des 05 et 06 mars 2022) : durant cette location un problème de disjonction électrique est apparu. La consommation électrique générale de la salle mesurée avec une pince ampèremétrique était de 83A et la mesure de la cuisine seule était de 37A. Ce qui a eu pour conséquence de déclencher le disjoncteur général ENEDIS 60A et le disjoncteur général cuisine 32A. M. Y. AUVRAY est intervenu pour solutionner cet incident. Il semblerait que se serait la première fois que ce phénomène se produit, il a donc été convenu d'observer une période de vigilance lors des prochaines locations.
- Demandes de subventions présentées par : Souvenir Français Val-de-Saire, le Panier du Val-de-Saire, MAIA du Cotentin Association PRESAGE, Secours Catholique, ADMR du Val-de-Saire. Ces 5 demandes n'ont pas été retenues par le Conseil Municipal.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 20H30.

Le Secrétaire de séance

M. Nicolas LETASSEY

# CONSEIL MUNICIPAL DU LUNDI 06 MAI 2022

## À 20h30 Salle du Conseil Municipal de BRILLEVAST

Le 06 mai 2022 à 20h30, salle du Conseil Municipal de BRILLEVAST,  
Se sont réunis les membres du Conseil Municipal sous la présidence de  
Monsieur Gérard VANSTEELANT, Maire.

Secrétaire de séance : S. MAUDUIT

Membres présents : G. VANSTEELANT – J. LEFAUQUEUR - D. DESCAMPS – A. FLAMBARD –  
J. PLOTIN – S. MAUDUIT – N. LETASSEY – M. BAZIRE

Absente excusée : Ch. BESNARD (pouvoir G. VANSTEELANT) – Y. AUVRAY – J.M INGOUF

### Ordre du jour :

- 1 - Approbation du compte-rendu du Conseil Municipal du 14 mars 2022
- 2 - Présentation du plan gouvernemental de déploiement de la téléphonie mobile – plan dit « New Deal » - en présence de M. Jérôme RONDEAU Négociateur de Sites au sein de la Sté AXIONE
- 3 - Création de la « Base Adresse Locale BRILLEVAST »
- 4 - Point sur le développement de la fibre optique sur la Commune de BRILLEVAST
- 5 - Demande de fonds de concours auprès de la CAC
- 6 - Convention RPI (TEURTHÉVILLE/LE VAST/BRILLEVAST »
- 7 - Convention de prestation de services « Relai Petite Enfance
- 8 - Questions diverses

### 1 – Approbation du compte-rendu du Conseil Municipal du 14/03/2022

Après lecture, le compte-rendu du Conseil Municipal du 14/03/2022 est adopté à l'unanimité des membres présents

### 2 – Présentation du plan gouvernemental de déploiement de la téléphonie mobile – plan dit « New Deal » - en présence de M. Jérôme RONDEAU Négociateur de Sites au sein de la Sté AXIONE

L'accès au numérique pour tous, dans tous les territoires, constitue une priorité de l'action du Gouvernement. En janvier 2018, les opérateurs de téléphonie mobile (BOUYGUES TÉLÉCOM, FREE MOBILE, ORANGE et SFR) ont signé un accord avec l'État et confirmé ainsi leur engagement à améliorer significativement la couverture de tous les territoires. BOUYGUES TÉLÉCOM a été désigné « opérateur référent ». Il sera donc notre interlocuteur pendant toute la mise en œuvre du projet et devra apporter un service de radiotéléphonie mobile et d'accès mobile 4G soit dans les 24 mois qui suivent la publication de l'arrêté fixant la liste des sites à couvrir (dont fait partie BRILLEVAST), soit dans les 12 mois à compter de la mise à disposition par la collectivité d'un emplacement viabilisé et de la délivrance des autorisations d'urbanismes nécessaires. BOUYGUES TÉLÉCOM a confié cette mission à la Société AXIONE en sa qualité de maître d'œuvre. M. le Maire laisse la parole à Monsieur RONDEAU pour la suite de la présentation.

A l'issue de cette présentation, M. RONDEAU informe le Conseil Municipal qu'au titre de la première étape une étude de simulation nous sera adressée avant fin mai. La deuxième étape sera le passage d'un drone qui confirmera la hauteur nécessaire aux transmissions. S'en suivra toute la procédure d'information réglementaire.

### 3 – Création de la « Base Adresse Locale BRILLEVAST »

Le syndicat mixte Manche Numérique accompagne depuis novembre 2021 les communes de la Manche dans la réalisation de leur plan d'adressage. Portée par le Service de l'Information Géographique (SIG) mutualisé, cette mission, cofinancée par le Conseil Départemental de la Manche et par le syndicat mixte Manche Numérique, vise à contribuer à un référentiel d'adresses cohérent sur l'ensemble du territoire national : la Base Adresse National (BAN).

Des services de secours au raccordement à l'internet très haut débit ou la livraison de courriers, les usages de l'adresse sont nombreux et nécessitent des données fiables, tant pour les administrés que pour les opérateurs. La réalisation d'un plan d'adressage a pour objectif l'obtention d'adresses normées, uniformisées et géolocalisées. Depuis la promulgation de la Loi 3DS, et notamment l'article 169, l'adressage est désormais obligatoire pour toutes les communes.

Dans cette démarche, nous serons accompagnés par M. Marc-Antoine PIQUET – Chargé de Mission auprès de Manche Numérique.

Le 29 mars dernier, la « Charte du Plan d'Adressage Départemental de la Manche » qui cadre et résume l'accompagnement des communes a été ratifiée.

La première phase de la réalisation du plan d'adressage consistait à identifier et recenser l'ensemble des voies de notre commune sur un support proposé par le Service SIG Mutualisé de Manche Numérique (documents retournés compétés le 07 avril dernier, soit 21 voies pour 186 adresses.

M. le Maire invite le Conseil Municipal à délibérer sur la liste de ces 21 voies :

- |                                  |                                |
|----------------------------------|--------------------------------|
| 1 – Route du Hameau du Bois      | 11 – Route du Hameau Le Val    |
| 2 – Route du Hameau Corbin       | 12 – Route de la Roncherie     |
| 3 – Route de Boutron             | 13 – Route de la Boitarderie   |
| 4 – Route de Dalbec              | 14 – Route des Esserts         |
| 5 – Route du Moulin de Barnavast | 15 – Route du Hameau Valognes  |
| 6 – Route du Vast                | 16 – Route de l'Église         |
| 7 – Route de la Renoterie        | 17 – Route du Douaire          |
| 8 – Route du Mouchel             | 18 – Route du Hameau Es Fèvres |
| 9 – Route du Douetti             | 19 – Le Lieu d'Enfer           |
| 10 – Route de la Ponterie        | 20 – L'Eau Grenou              |
|                                  | 21 – Place de la Mairie        |

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité des membres présents valide la liste de ces 21 voies et autorise M. le Maire à signer au nom de la Commune tous les actes ou pièces nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

### 4 – Point sur le développement de la fibre optique sur la Commune de BRILLEVAST

Manche Numérique affiche l'ambition de déployer 200 000 prises Ftth (fibre optique jusqu'à l'abonné) d'ici à 2025. Manche Numérique a confié la maîtrise d'œuvre et la construction de ce réseau à ALTITUDE INFRASTRUCTURE CONSTRUCTION qui a lui-même mandaté la Société PCE SERVICES pour réaliser les études préliminaires qui vont débiter sur notre commune courant avril 2022.

Ces études nécessitent d'entreprendre des relevés sur la commune, que ce soit pour répertorier les constructions à raccorder (comptages de boîtes aux lettres), pour relever les modes de desserte actuels ou encore pour répertorier le génie civil existant. Il est toutefois à noter que ces interventions sont limitées au domaine public.

Le 26 avril dernier, M. le Maire a reçu M. Philippe SAINT-LO pour une première prise de contact. Il s'agissait d'identifier : la liste de prises publiques (Mairie – Salle Polyvalente), les éléments remarquables (pylône téléphonie mobile), les projets de lotissement (carte communale, PLUI Est), les prises professionnelles, les divers (comme le plan d'adressage en cours) etc...

Pour info, sur la carte de MANCHE NUMÉRIQUE il est indiqué pour notre commune « ouverture commerciale 2024-2026 ».

## **5 - Demande de fonds de concours auprès de la CAC**

Seuil minimum pour être éligible = 5 000 euros HT.

Ne sont pas éligibles : les sanitaires créés au sein d'un bâtiment communal ainsi que les poteaux incendie.

Parmi nos investissements 2022, seuls deux dossiers pourraient donc être éligibles : l'aire de jeux pour enfants (Devis PROLUDIC – jeux - 13 000 euros HT + Devis TRAVERT - dalle béton - 6 445,00 euros HT) et la voirie TROVERO (6 072,00 euros HT).

M. le Maire propose au Conseil Municipal de faire une demande de fonds de concours auprès de la Communauté d'Agglomération du Cotentin.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité des membres présents autorise M. le Maire à formaliser cette demande auprès de la CACet à signer au nom de la Commune tous les actes ou pièces nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

## **6 - Convention RPI (TEURTHÉVILLE/LE VAST/BRILLEVAST) – Condensé, lecture intégrale de la convention faite au cours de la séance**

Les communes de TEURTHÉVILLE-BOCAGE, BRILLEVAST et LE VAST ont décidé de constituer un regroupement pédagogique intercommunal (RPI) afin de maintenir l'ouverture du groupe scolaire situé sur la commune de TEURTHÉVILLE-BOCAGE.

La convention qui nous est proposée a pour objet de définir les conditions financières et les obligations respectives de chacune des parties afférentes au fonctionnement des écoles de TEURTHÉVILLE-BOCAGE dans le cadre du RPI et de la mise à disposition des personnels s'y rattachant.

Cette convention ne sera applicable qu'aux élèves domiciliés sur les communes contractantes. Les demandes d'inscription d'enfants d'autres communes seront soumises à l'approbation du Maire de la commune de TEURTHÉVILLE-BOCAGE.

La répartition des élèves dans les classes reste du ressort de l'équipe pédagogique.

Les bâtiments destinés aux activités scolaires restent bienspropres de la commune de TEURTHÉVILLE-BOCAGE qui les met à disposition. La commune conserve la prise en charge des dépenses relevant de l'investissement (gros entretien).

Une participation des communes signataires de cette convention est demandée au prorata des élèves scolarisés à la rentrée scolaire concernant l'achat HT de ces biens : mobilier scolaire, copieur, matériels informatiques...

Le transport (matin et soir) des élèves en provenance de BRILLEVAST et LE VAST relève de la compétence du service commun du Pôle de Proximité du Val-de-Saire.

Les frais de fonctionnement de la restauration scolaire seront intégrés à la demande de participation des communes.

Les communes de BRILLEVAST et LE VAST verseront annuellement le montant de la participation scolaire demandé au prorata des enfants domiciliés sur sa commune au titre des frais de fonctionnement.

Pour info : la Commune de LE VAST a délibéré le 07 avril dernier. Elle a adopté à l'unanimité la Convention proposée.

M. le Maire invite le Conseil Municipal à délibérer sur ce projet de convention.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité des membres présents autorise M. le Maire à signer au nom de la Commune tous les actes ou pièces nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

## 7 - Convention de prestation de services « Relai Petite Enfance »

La compétence « Petite Enfance et Enfance Jeunesse » a été rétrocédée par la Communauté d'Agglomération aux communes au 01/01/2019. Les communes du territoire de ST PIERRE-ÉGLISE ont décidé de maintenir une gestion collégiale de cette compétence par la création d'un service commun dont la gestion est assurée par l'agglomération.

Les communes de BRETTEVILLE, DIGOSVILLE et LE MESNIL-AU-VAL ne font pas partie des communes membres du Pôle de Proximité de ST PIERRE-ÉGLISE, néanmoins elles souhaiteraient pouvoir bénéficier des services du RPE proposés par celui-ci.

Afin de répondre à leur demande, la Communauté d'Agglomération du Cotentin propose la signature d'une convention de services.

M. le Maire invite le Conseil Municipal à délibérer sur ce projet de convention.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité des membres présents autorise M. le Maire à signer au nom de la Commune tous les actes ou pièces nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

## 8 – Questions diverses

- Recrutement d'une Secrétaire de Mairie sur le grade d'adjoint administratif principal de 2<sup>ème</sup> classe à temps non complet » :
  - Suite au départ de Mme Laure BOULY, le poste de secrétaire de Mairie se trouve vacant. Il est pourvu par le renouvellement du CDD de Mme Émilie MENANT à compter du 01/05/2022 pour une durée de 3 ans (échelle indiciaire C2 – échelon 9 – IB 446 – IB 392). L'agent non titulaire pourra bénéficier du RIFSEEP mis en place par délibération du 28/02/2020.
  - M. le Maire invite le Conseil Municipal à délibérer sur le renouvellement du CDD de Mme Émilie MENANT ainsi que sur les conditions de classement/rémunération.
  - Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité des membres présents autorise M. le Maire à signer au nom de la Commune tous les actes ou pièces nécessaires à l'exécution de la présente délibération.
  
- Banque Alimentaire de la Manche/Convention « Participation Solidarité » :
  - M. le Maire informe le Conseil Municipal qu'il a signé le 15/03/2022 une convention « Participation de solidarité » avec la Banque Alimentaire de la Manche et l'Association Le Panier du Val-de-Saire. La Municipalité s'engage à soutenir l'action de la B.A en lui versant une contribution forfaitaire sur la base de 2,40 euros par part.
  - Cet accord sera reconduit chaque année par tacite reconduction sauf dénonciation par courrier écrit et signé de la part de l'un des signataires de la convention.
  
- Demande de subvention : Présentée par l'Association Française des Sclérosés en Plaques. A l'unanimité des membres présents la demande de subvention n'est pas retenue.
  
- Miroir de sécurité routière : demande présentée par Monsieur NYS afin de sécuriser le « carrefour de la Vierge » (intersection route de la Boitarderie/route de l'Église). Le coût serait d'environ 600 euros. Le Conseil admet que c'est un point sensible qui nécessiterait une attention toute particulière mais constate qu'il n'est pas le seul sur la Commune. Plusieurs points seraient donc à aménager et engendreraient un coût significatif sur le budget 2022. Il propose que ce sujet soit rediscuté au titre du budget 2023.
  
- Dossier projet Clos Boissy :
  - M. le Maire informe le Conseil Municipal que la Municipalité est bien propriétaire de la parcelle B447 (publication et enregistrement faits le 02/07/2021 par le Service de la Publication Foncière et de l'Enregistrement de COUTANCES – acte administratif reçu en Mairie le 14/04/2022).

- M. le Maire s'est fait confirmer cet état de fait par Me Mélanie COMPÈRE – Notaire à ST VAAST-LA-HOUGUE le 04/05/2022.
  - M. le Maire a contacté M. G. FRIGOT pour s'assurer que le sujet était toujours d'actualité. Ce dernier lui a confirmé qu'il était toujours partant mais qu'il devait en parler à son frère Michel (propriété en indivision). Nous serons tenus informé du résultat de cet entretien.
  - La suite qui pourrait être apportée à ce projet dépend donc dans un premier temps des Consorts FRIGOT. Dans un deuxième temps, il nous faudra répondre à quelques questions essentielles : par exemple : « Est-ce qu'une Commune peut mettre en œuvre une dation par paiement ? Opération juridique par laquelle, en règlement de tout ou partie du montant de sa dette, un débiteur cède la propriété d'un bien, d'un ensemble de biens ou de droits, lui appartenant ». « Aurons-nous l'autorisation du département pour ouvrir un accès dans le virage ? » etc...
  - Le suivi de ce dossier, qui rappelons-le court depuis le 09/05/2014, reste donc toujours à l'ordre du jour.
- Signalisation routière communale : la mise en place des nouveaux panneaux, le repositionnement de certains autres est fixé au LUNDI 23 MAI 2022 (se sont proposés : J. LEFAUQUEUR – D. DESCAMPS – C. BESNARD – G. VANSTEELANT).

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 22H30.

Le Secrétaire de séance

Sandrine MAUDUIT

# P.V DU CONSEIL MUNICIPAL DU VENDREDI 01 JUILLET 2022

## À 20h30 Salle du Conseil Municipal de BRILLEVAST

Le 01 juillet 2022 à 20h30, salle du Conseil Municipal de BRILLEVAST, se sont réunis les Membres du Conseil Municipal sous la présidence de Monsieur Gérard VANSTEELANT, Maire.

Secrétaire de séance : M. J.M INGOUF

Membres présents : G. VANSTEELANT – J. LEFAUQUEUR - Y. AUVRAY – C. BESNARD - J. PLOTIN - D. DESCAMPS – A. FLAMBARD - J.M INGOUF – S. MAUDUIT

Absents excusés : M. BAZIRE (procuration Y. AUVRAY) – N. LETASSEY (procuration G. VANSTEELANT)

### ORDRE DU JOUR :

- Approbation du compte-rendu du Conseil Municipal du 06 mai 2022,
- Réforme des règles de publicité, d'entrée en vigueur et de conservation des actes pris par les Collectivités,
- Point sur la réalisation de la Base Adresse Locale,
- Fourrière de BRIX : modification des règles de fonctionnement,
- Participation au coût de la scolarisation : École Notre-Dame de Saint-Pierre-Église et Écoles Publiques de Saint-Pierre-Église,
- Demande de subvention présentée par Auriane REY (Formation BAFA),
- Conseil Départemental de la Manche : contribution au fonds de solidarité logement
- Conseil Départemental de la Manche : contribution au fonds d'aide aux jeunes,
- Demande d'honorariat de Maire en faveur de M. Marcel ORANGE,
- Affaires et questions diverses.

#### **1 - Approbation du compte-rendu du Conseil Municipal du 06/05/2022**

Après lecture, le compte-rendu est adopté à l'unanimité.

#### **2 - Réforme des règles de publicité, d'entrée en vigueur et de conservation des actes pris par les Collectivités**

À compter du 01 juillet prochain, les actes des communes de plus de 3 500 habitants, mais aussi des EPCI, des départements et des régions, ne devront plus être publiés sous format papier mais sous forme électronique, sur le site internet de la collectivité ou de l'établissement.

Pour les communes de moins de 3 500 habitants, une dérogation est accordée. Mais cette dérogation n'est possible qu'à partir du moment où elle a fait l'objet d'une délibération avant le 01 juillet. Par cette délibération, la commune doit faire un choix entre l'une des 3 propositions : affichage des actes, mise à disposition en version papier ou publication électronique.

S'agissant des comptes-rendus du conseil municipal, ils sont supprimés. Seul le procès-verbal est maintenu. M. le Maire propose donc dans un premier temps de remplacer le terme de « compte-rendu du Conseil Municipal » par « procès-verbal du conseil municipal ». Dans ce document, comme cela était fait jusqu'à présent, seront retranscrits et conservés les échanges et décisions de l'assemblée délibérante.

M. le Maire propose au Conseil Municipal de délibérer sur le mode de publicité de ces actes qui s'appliquera à compter du 01 juillet 2022 : affichage (avec le lieu d'affichage), publication papier (avec le lieu de consultation) ou publication électronique (avec la désignation du site internet).

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal opte à l'unanimité pour une publication papier consultable à la Mairie aux jours et heures d'ouverture.

Pour information, le site internet de la Commune est en ligne depuis le 23 juin 2022. Nous sommes en mesure de publier dès maintenant les procès-verbaux des conseils municipaux, les délibérations, les arrêtés ... Comme support de communication, nous disposons également du journal communal, mais qui ne paraît qu'une fois l'an, et de l'application Panneau Pocket.

### 3 - Point sur la réalisation de la Base Adresse Locale

Nous arrivons dans la dernière ligne droite, les adresses de notre Commune sont maintenant à jour et viennent alimenter les référentiels nationaux. Il devient plus simple pour nos administrés d'être : déclarés auprès des fournisseurs d'eau et d'énergies, éligibles à la fibre, livrés et bien sûr secourus.

Dernière formalité : communiquer la délibération de dénomination des voies ainsi que la Base Adresse Locale aux opérateurs que sont : le Service Départemental d'Incendie et de Secours de la Manche (SDIS50), le Service National de l'Adresse (SNA) de La Poste, le Centre des Impôts fonciers (CDIF) de la Direction Départementale des Finances Publiques de la Manche (DDFIP50).

### 4 - Fourrière de BRIX : modification des règles de fonctionnement

En 2017, la Commune a conventionné avec la SAS Luxury Dogs sur la base d'une « convention de fourrière simple chiens/chats ». Dans ce cadre, il est indiqué que Luxury Dogs accepte les animaux (uniquement errants ou en état de divagation) capturés par les services municipaux ou déclarés trouvés par des particuliers sur le territoire de la Commune. La restitution à leur propriétaire des animaux entrés en fourrière est subordonnée au règlement par ce dernier des frais de fourrière.

Si les animaux ne sont pas réclamés par leur propriétaire, la Commune s'engage à régler à la SAS Luxury Dogs la somme due en application d'un barème fixé par la dite convention.

A compter du 01/08/2022, les Communes qui souhaitent pouvoir déposer des animaux à la fourrière de BRIX devront avoir auparavant payé un abonnement annuel sur la base de 0,50 € par habitant soit  $325 \times 0,50 = 162,50 \text{ €}$ .

Pour info, l'article L. 211-24 du Code Rural prévoit que chaque Commune doit disposer d'une fourrière communale apte à l'accueil et à la garde des chiens et chats errants ou en état de divagation ou, par convention, du service d'une fourrière établie sur le territoire d'une autre Commune.

Le Conseil Municipal à la majorité décide de ne plus conventionner avec LUXURY DOG. M. le Maire tient néanmoins à préciser que la question reste ouverte : que ferons-nous des animaux errants chiens/chats déclarés errants ou en état de divagation ?

### 5 – Participation au coût de la scolarisation

Information préalable : le coût moyen départemental des classes élémentaires et maternelles publiques a été fixé pour l'année scolaire 2020/2021 à :

École élémentaire = **539,56 €**

École maternelle = **903,78 €**

Facture présentée par l'École Notre Dame de Saint-Pierre-Église :

1 élève en primaire (Tom HOUCARD) soit **539,56 €**



### Facture présentée par les Écoles Publiques de Saint-Pierre-Église :

1 élève en primaire (Louise BACHELAY-LEPARC) soit 584,65 €

1 élève en maternelle (Naé BINIAKOUNOU) soit 1 645,11 €

**TOTAL = 2 229,76 €**

Après en avoir délibéré le Conseil Municipal à l'unanimité autorise M. le Maire à mettre en recouvrement la facture présentée par l'École Notre Dame de SAINT-PIERRE-ÉGLISE (539,56 €) ainsi que la facture présentée par Les Écoles Publiques de SAINT-PIERRE-ÉGLISE (584,65 €). Il lui demande de suspendre le paiement de la facture de 1 645,11 € en attendant plus d'explications et jugeant le montant particulièrement excessif.

### **6 - Demande de subvention présentée par Auriane REY**

Afin de valider son Brevet d'Aptitude à la Fonction d'Animation (BAFA), Auriane REY doit suivre un stage de formation de 8 jours du samedi 02/07 au samedi 09/07/2022 à la Maison Familiale Rurale (MFR) de VALOGNES. Le coût de ce stage s'élève à **575,00 €**. Elle sollicite la Municipalité pour l'aider à financer cette formation.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide à la majorité (8 POUR, 3 CONTRE) de participer au financement de cette formation. Après débat, le montant retenu est fixé à 75 €. À l'issue de sa formation, Auriane REY est invitée à produire une attestation de suivi de stage.

### **7 - Conseil Départemental de la Manche : contribution au Fonds de Solidarité Logement**

Nous avons adopté une délibération en 2021 (délibération n° du ) manifestant notre volonté de contribuer au FSL, mais la procédure n'a pas été menée jusqu'à son terme et notre contribution au titre de l'année 2021 n'a pas été versée. Explication, peu glorieuse, je l'avoue : nous attendions une facture, un mandat du Département alors que la démarche était d'une toute autre nature. Nous aurions dû adresser un exemplaire de notre délibération à la Caisse d'Allocations Familiales d'AVRANCHES et mandater notre contribution sur un compte spécial ouvert à cet effet. Le temps aidant, cette contribution est « *passée à la trappe* ».

Si vous le souhaitez, nous serons plus performants en 2022. Notre contribution s'élèverait à :  
325 habitants x 0,60 € = **195,00 €**.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à la majorité (10 POUR, 1 CONTRE) autorise M. le Maire à mettre en recouvrement le montant de la contribution décidé soit 195 €.

### **8 - Conseil Départemental de la Manche : Fonds d'Aide aux Jeunes**

Le FAJ est un dispositif départemental dont l'objectif est de soutenir les jeunes de moins de 25 ans, sous conditions de ressources, en les aidant financièrement dans les moments difficiles de leur parcours et ainsi contribuer à améliorer leur équilibre social et professionnel.

Deux volets régissent le FAJ : les subventions individuelles et les actions collectives.

Les subventions individuelles sont des aides financières, ponctuelles et plafonnées, qui répondent à des besoins en matière de subsistance et d'insertion socioprofessionnelle (mobilité, vêtements ou outils professionnels, frais liés à une formation...).

Pour 2022, huit actions collectives sont financées par le FAJ. Elles s'inscrivent autour des thématiques liées, notamment, à la mobilité, à la saisonnalité et à l'emploi.

Le Département délègue la gestion administrative et financière du FAJ à la Ligue de l'Enseignement de Normandie.

Si vous le décidez, le montant de notre participation serait de : 325 habitants x 0,23 € = **74,75 €**.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à la majorité (10 POUR, 1 CONTRE) autorise M. le Maire à mettre en recouvrement le montant de la contribution décidé soit 74,75 €.

## 9 – Demande d'honorariat de Maire présenté par M. Marcel ORANGE

Aux termes de l'article L. 2122-35 du CGCT, « l'honorariat est conféré par le représentant de l'État dans le département aux anciens Maires, Maires Délégués et Adjointes qui ont exercé des fonctions municipales pendant au moins 18 ans ». Pour le décompte de cette durée légale, sont prises en compte non seulement les fonctions de Maire, de Maire Délégué ou d'adjoint, mais également celles de Conseiller Municipal dès lors que l'intéressé a, à un moment donné, exercé les fonctions de Maire, de Maire Délégué ou d'Adjoint. L'octroi de l'honorariat suppose ainsi d'avoir assumé d'importantes responsabilités au sein des Conseils Municipaux, comme celles de Maire, mais également d'avoir manifesté un engagement durable au sein d'une ou plusieurs Communes. En plus de distinguer les responsables politiques locaux, il s'agit aussi d'une distinction reconnaissant le temps passé au service de l'intérêt général et des administrés d'une Commune.

Ces titres ne confèrent aucun pouvoir, aucune prérogative particulière ni aucun avantage financier. L'honorariat est attribué par arrêté préfectoral. La demande d'attribution d'un titre honoraire est faite par l'intéressé lui-même ou par la collectivité territoriale où il a exercé son mandat.

Le formulaire sera remis à M. Marcel ORANGE afin qu'il le complète et qu'il le transmette au Cabinet du Préfet pour instruction.

## 10 – Affaires et questions diverses

### - point sur les travaux d'investissement :

- l'aire de jeux pour enfants est terminée et les travaux réceptionnés. Il nous reste à consolider les barrières de protection en attendant de voir ce qu'il est possible et raisonnable de faire. Pour rendre cet endroit encore plus attractif, M. le Maire propose d'installer dès que possible une table de pique-nique en bois (exemple : La Maison.fr SPE, table rectangulaire en pin naturel traité autoclave 199,90 €). Le Conseil Municipal à l'unanimité valide cet achat. Au titre de l'année 2023, M. le Maire propose au Conseil Municipal de réfléchir à la création d'un terrain de boules à cet endroit.
- la redistribution des panneaux de signalisation routière (entrée/sortie commune, rétrécissement, attention enfants...) est quasiment terminée. Deux, trois ajustements à revoir.
- la remise en état du vitrail nord-est de la sacristie est terminée.
- les 3 poteaux incendie sont installés. Les débits mesurés ne sont pas forcément à la hauteur de nos espérances mais restent cependant à un niveau acceptable. Les données fournies par VEOLIA viendront enrichir le logiciel de gestion DECI du SDIS50.
- le plan du cimetière est terminé. Il nous reste à identifier les emplacements des concessions retenues. Ce qui, compte tenu des informations en notre possession, n'est pas si évident.
- l'ossuaire communal est terminé. Il nous reste à poser deux cadenas et à ouvrir un registre (obligatoire) qui permet d'enregistrer les informations concernant les personnes dont les restes ont été exhumés suite à une reprise de concession et transférés dans l'ossuaire.
- le marquage des places de parking Place de la Mairie est terminé.
- la pose du compteur d'eau pour les futures toilettes de la Mairie est terminée.
- la réfection de la voirie à partir de la D115 jusqu'au domicile de M. et Mme TROVERO est en cours. L'entreprise BOUCÉ s'est engagée à la terminer pour le 12/07/2022.
- la réalisation des trompes l'œil façade Salle Polyvalente est en cours.
- en ce qui concerne les toilettes de la Mairie, les travaux, débuteront début septembre.

- peintures du portail principal de l'Église et des portes latérales (droite/gauche) :

J'ai sollicité l'UDAP de la Manche (Unité Départementale de l'Architecture et du Patrimoine) afin de vérifier si nous ne serions pas soumis à une quelconque procédure administrative (mail du 14/06/2022). Pas de réponse à ce jour.

- Mardi 28 juin : ménage à l'Église :

Un grand merci à Mmes Maryvonne LEVACHÉ, Camille AL MUTAIRI, Christiane BESNARD, Bernadette GUILLOU, Marie HUREL, Jean LEFAUQUEUR, Daniel DESCAMPS pour leur disponibilité et leur efficacité.

- Cap à la Demande :

A compter d'aujourd'hui 01/07/2022, tous les habitants pourront utiliser Cap à la Demande. Un service de transport à la demande mis en place au sein du réseau Cap Cotentin de l'Agglomération du Cotentin.

3 arrêts sur notre Commune : Place de la Mairie, Hameau Valognes et Hameau Corbin (intersection D115).

- La Communauté d'Agglomération du Cotentin a validé la création d'un deuxième arrêt de bus à compter de la rentrée scolaire 2022/2023. Il sera situé à l'intersection de la D115 et de la Route du Hameau Corbin. Un abribus sera installé dès que possible.
- Décès du fils de la sœur de Mme Aurélie BOURGET qui souhaite que son enfant soit inhumé auprès de ses grands-parents. M. le Maire est chargé de faire en sorte que cette demande soit pleinement satisfaite.
- Concernant la remise aux normes du défibrillateur (batterie, électrodes), la société contactée dénonce la commande. M. Y. AUVRAY est chargé de trouver un autre fournisseur.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 22h45.

Le Secrétaire de Séance

J.M INGOUF

# P.V DU CONSEIL MUNICIPAL DU VENDREDI 30 SEPTEMBRE 2022

## À 20h30 Salle du Conseil Municipal de BRILLEVAST

Le 30 septembre 2022 à 20h30, salle du Conseil Municipal de BRILLEVAST, se sont réunis les Membres du Conseil Municipal sous la présidence de Monsieur Gérard VANSTEELANT, Maire.

Secrétaire de séance : Ch. BESNARD

Membres présents : G. VANSTEELANT – J. LEFAUQUEUR - Y. AUVRAY – C. BESNARD - J. PLOTIN - D. DESCAMPS – A. FLAMBARD - S. MAUDUIT – M. BAZIRE

Absent excusé : N. LETASSEY (procuration G. VANSTEELANT) – J.M INGOUF

### ORDRE DU JOUR :

- Approbation du compte-rendu du Conseil Municipal du 01 juillet 2022,
- Partage de la Taxe d'Aménagement
- Participation aux frais de scolarité des Écoles Publiques de ST PIERRE-ÉGLISE (maternelle) 2021/2022 : saisine pour arbitrage auprès de M. le Préfet
- Participation aux frais de scolarité 2020/2021 RPI TEURTHÉVILLE-BOCAGE
- Évolution de la collecte des ordures ménagères
- Repas des Aînés 2022
- Révision des loyers
- Contrat de Territoire 2023/2027 Région Normandie
- Projet dit « Clos Boissy »
- Affaires et questions diverses.

#### 1 - Approbation du compte-rendu du Conseil Municipal du 01/07/2022

Après lecture, le compte-rendu est adopté à l'unanimité.

#### 2-Partage de la Taxe d'Aménagement

Rappel : la taxe d'aménagement est un impôt local perçu par la Commune et le Département. Elle concerne les opérations de construction, reconstruction et agrandissement d'un bâtiment, les installations ou aménagements de toutes natures, nécessitant l'obtention d'une des autorisations d'urbanisme suivantes :

- . Permis de construire
- . Permis d'aménager
- . Autorisation préalable

La taxe d'aménagement est due pour toute création de surface de plancher close et couverte dont la superficie est supérieure à 5 m<sup>2</sup> et d'une hauteur de plafond supérieure ou égale à 1,80 m, y compris les combles, et les caves.

Jusqu'alors facultatif, le partage de la taxe d'aménagement au sein du bloc communal devient obligatoire tel que prévu à l'article 109 de la Loi de Finances pour 2022.

Cet article 109 indique en effet que « si la taxe d'aménagement est perçue par les Communes membres, un reversement de tout ou partie de la taxe d'aménagement à l'EPCI est obligatoire compte tenu de la charge des équipements publics relevant de leurs compétences »).

Les 118 Communes membres ayant institué un taux de taxe d'aménagement et la Communauté d'Agglomération doivent donc, par délibérations concordantes, définir les reversements de la taxe d'aménagement communale à l'EPCI.

Cette disposition est d'application immédiate à partir du 01 janvier 2022.

Afin de répondre à la Loi de Finances 2022, il est proposé que les Communes concernées, reversent le même pourcentage de leur taxe d'aménagement à la Communauté d'Agglomération. Ce pourcentage est fixé à 20%.

M. le Maire précise que les montants collectés par la Communauté d'Agglomération viendront abonder l'enveloppe annuelle dédiée aux fonds de concours.

Le taux de la taxe d'aménagement communale est actuellement de 3%. La Commune a perçu à ce titre : 266,75 euros en 2018, 1 765,40 euros en 2019, 989,40 euros en 2020, 3 088,48 euros en 2021 et 3 113,70 euros en 2022 (à la date du 08/09/22).

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal émet un avis défavorable au partage de la Taxe d'Aménagement (3 voix POUR, 7 voix CONTRE).

### **3 - Participation aux frais de scolarité Écoles Publiques de ST PIERRE-ÉGLISE (maternelle) 2021/2022 : saisine pour arbitrage auprès de M. le Préfet.**

Lors du Conseil Municipal du 01 juillet 2022, nous avons convenu que le montant de la participation demandée pour un élève en maternelle (1 645,11 euros) nous paraissait trop élevé sachant que le coût moyen départemental 2020/2021 a été fixé à 903,78 euros. Nous avons alors acté que des explications plus précises nous soient communiquées et qu'en attendant le paiement de cette facture soit mis en attente.

Les explications nous ont été fournies mais n'ont fait que confirmer le montant dû.

Comme l'ont fait d'autres Communes, M. le Maire confirme avoir demandé l'arbitrage de M. le Préfet (lecture faite du courrier adressé le 08/09/2022).

La procédure est en cours.

### **4 –Participation aux frais de scolarité 2020/2021 RPI TEURTHÉVILLE-BOCAGE**

Au cours de cette année scolaire 2020/2021, seize élèves de notre Commune ont fréquenté l'École de TEURTHÉVILLE-BOCAGE. Le décompte des frais de fonctionnement fait apparaître un coût moyen par élève de 1 059,08 euros (97 435,77 euros/92 élèves). Soit pour la Commune de BRILLEVAST 1 059,08 euros x 16 élèves = 16 945,28 euros.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité valide le décompte des frais de fonctionnement proposé et autorise M. le Maire à mettre en recouvrement la facture correspondante.

### **5 – Évolution de la collecte des ordures ménagères**

Les 185 000 habitants du Cotentin produisent 47 809 tonnes de déchets non valorisables. Ce qui représente 40% de plus qu'un territoire équivalent ayant mis en place l'extension des consignes de tri. Ni triés, ni valorisés, ces déchets achèveront leur vie dans un centre d'enfouissement.

L'objectif du Cotentin est ambitieux : réduire de 50% les déchets enfouis, valoriser 100% des bios déchets à la source d'ici décembre 2023 et trier 100% des emballages plastiques et papiers d'ici fin décembre 2022. Et si la façon de trier change, la collecte doit s'adapter. Concernant le Pôle de Proximité de Saint-Pierre-Église, la réorganisation du fonctionnement de la collecte des déchets recyclables et résiduels se fera à compter du 31/12/2022. Préalablement, entre mi-octobre et mi-décembre, chaque habitant sera doté d'un bac noir (ordures ménagères résiduelles) et d'un bac jaune (emballages recyclables). Bouteilles et pots en verre devront toujours être déposés dans les conteneurs « verts » prévus à cet effet. A noter que les conteneurs recyclables « jaunes » seront supprimés.

La fréquence de la collecte sera adaptée et harmonisée sur tout le Cotentin. Pour un habitat rural (46% de la population – exemple BRILLEVAST) :

Bac jaune (emballages ménagers recyclables) : 1 fois toutes les 2 semaines

Bac noir (ordures ménagères résiduelles) : 1 fois toutes les 2 semaines

Le Conseil Municipal approuve globalement ce projet ambitieux mais constate qu'au niveau de la fréquence de la collecte c'est un retour en arrière (notamment pour la poubelle « noire » collectée tous les 15 jours).

## **6 –Repas des Aînés 2022**

Par le passé, sur 43 repas organisés, 3 ont eu lieu en août, 19 en septembre, 6 en octobre, 15 en novembre.

Après échanges, et consultation du planning de réservation de la Salle Polyvalente, la date retenue pour ce repas est fixée au DIMANCHE 20 NOVEMBRE 2022. A l'unanimité il est décidé qu'à partir de 2023, la date du repas des Aînés se tiendra le 1<sup>er</sup> dimanche de novembre. M. le Maire est chargé de trouver un traiteur avec comme exemple de menu : poisson accompagné de petits légumes/coulis de poireaux garniture langoustines, gigot grillé au feu de bois accompagné de fagots d'haricots verts et d'éventuellement quelques frites, plateau de fromages/salade, dessert. M. le Maire propose que pour la boisson nous faisons appel à La Cave de l'Enchanterie (LE VAST) comme en 2021.

## **7 –Révision des loyers**

L'article 12 de la Loi n° 2022-1158 du 16/08/2022 sur le pouvoir d'achat plafonne les révisions de loyer à 3,5%. Ce qui, compte tenu des dates des baux, nous donne :

Location LEVACHÉ : + 3,5% au 01/09/2022  
Location ROSSELOT : + 3,5% au 01/02/2023  
Location AVENART : + 3,5% au 01/12/2022  
Location REY : + 3,5% au 01/12/2022

## **8 –Contrat de territoire régional 2023-2027 – recensement des projets communaux**

La Région Normandie a validé lors de son assemblée plénière du 20/06/2022, le nouveau cadre technique et financier de ses contrats de territoire. La prochaine période de contractualisation laissera toujours cette possibilité d'accompagnement des projets communaux, en mettant l'accent sur les transitions : écologique, environnementale, climatique, sociale et numérique.

La Région va donc privilégier les projets structurants qui concourent à l'attractivité du Cotentin et de la Normandie sur plusieurs thématiques : aménagements urbains, habitat performant, sport, mobilité, culture, loisirs ou le tourisme et patrimoine (hors patrimoine religieux).

Les services de la Communauté d'Agglomération souhaitant rassembler les propositions de projet nous invitent à compléter un tableau intitulé « Contrat de territoire 2023-2027 du Cotentin ».

Le Conseil Municipal rappelle que le logement communal occupé par M. J. ROSSELOT sera amené à être réhabilité, notamment pour la partie isolation thermique, sachant que depuis 2007 un Diagnostic de Performance Énergétique (DPE) est obligatoire pour les locations. Une réflexion sera menée sur ce sujet.

## **9 – Point sur le Projet dit « Clos Boissy »**

Compte tenu de l'ancienneté de ce projet, plus de 8 ans (le premier échange en Conseil Municipal date du 09/05/2014), M. le Maire propose au Conseil Municipal de statuer sur l'opportunité de mener à bien un tel projet à l'heure où nous pouvons constater que les coûts liés aux activités de travaux publics restent aléatoires (les premières estimations financières en notre possession ne sont donc plus réalistes). Après de nombreux échanges, le Conseil Municipal décide à la majorité (8 POUR, 2 CONTRE, 1 ABSENT excusé) d'abandonner ce projet et de réaliser aux moindres frais un parking sur le terrain communal (parcelle B447). S'il s'avérait qu'à terme ce parking ne soit pas suffisamment fréquenté, le Conseil Municipal se réserve le droit de revenir sur cette dernière décision et de mettre en vente ce terrain qui, rappelons-le, est constructible. M. le Maire est chargé d'informer les Consorts FRIGOT de cette décision.

## 10 – Affaires et questions diverses

- **subventions voirie et aire de jeux pour enfants** : dans le cadre de l'attribution de fonds de concours, la Communauté d'Agglomération du Cotentin a retenu les deux dossiers présentés. Pour le dossier « réfection de voirie », le montant de la subvention proposé est de 2 429 euros soit 40% (pour un coût total de 6 072 euros). Pour le dossier « création d'une aire de jeux pour enfants », le montant de la subvention proposé est de 7 778 euros soit 40% (pour un coût total de 19 445 euros).

- **évaluation des charges transférées suite au transfert de la compétence « chemins de randonnée** : la randonnée est une filière thématique majeure de la stratégie de développement touristique du Cotentin définie en 2019. C'est une compétence de la Communauté d'Agglomération (aménagement, balisage, entretien) pour ce qui est des linéaires nationaux traversant le territoire comme le GRP Val-de-Saire sur notre Commune (4,3 kms). Sur ces 4,3 kms, seuls 620 mètres remplissent les critères retenus par le Plan de Gestion des Itinéraires de Randonnée (la chasse Picot). Elle est donc entretenue 2 fois par an : au printemps (entre le 15 mai et le 30 juin) et en été (entre le 15 août et le 30 septembre). La prestation « débroussaillage » comprend : le fauchage/débroussaillage, l'élagage/taille de haies, le curage des fossés, le déblaiement d'obstacles. Son coût pour la Commune 1 187,30 euros H.T.

Le coût d'entretien global des itinéraires communautaires pour la partie AC s'élève à 165 018 euros. La différence entre cette AC et le coût réel de cette compétence, soit 135 000 euros, reste à la charge de la Communauté d'Agglomération.

Le rapport de la CLECT doit être soumis à l'approbation de l'ensemble des Conseils Municipaux. Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité émet un avis favorable.

- **Présentation du projet New Deal Mobile** : conformément à ce qui avait été prévu, une permanence d'information s'est tenue en Mairie le samedi 17/09/2022 en présence de M. RONDEAU – Négociateur de Sites Sté AXIONE de 09 à 12h00. Chaque administré ayant reçu préalablement un flyer d'information déposé dans sa boîte aux lettres. Une quinzaine de personnes ont ainsi pu échanger avec M. RONDEAU dans une ambiance parfaitement constructive. Il en ressort, qu'unaniment, les personnes rencontrées sont favorables au projet et à l'implantation du pylône hors zone habitée. Sauf conditions exceptionnelles, la mise service de cet équipement est prévue fin mars début avril 2023.

- **Frais d'entretien et contrôle technique du camion** : Le 29/09 Eddy's Garage de TEURTHÉVILLE-BOCAGE m'a informé que le camion était réparé et que nous pouvions le récupérer. Par ailleurs, il doit passer au contrôle technique réglementaire début octobre. Jean LEFAUQUEUR se charge de faire le nécessaire.

- **Subventions** : présentées par le Bleuët de France, par le Groupe de Secours Catastrophe Français (Pompiers Humanitaires) et par l'Association Itinérance Solidarité Réfugiés. Suite à la subvention accordée à Mlle Auriane REY pour sa formation BAFA, nous avons reçu son attestation de présence avec mention « session satisfaisante ». Le Conseil Municipal à l'unanimité décide de ne pas donner suite à ces demandes.

- **Conseil d'École du 03/06/2022** : à la rentrée 2022/2023, l'équipe pédagogique sera composée de : Mme CAPIÉMONT (TP/PS/MS 21 élèves), Mme FRENES (GS/CP/Direction 20 élèves), Mme CHEVALLIER (CE1/CE2 28 élèves) et de Mme PINCHON (CM1/CM2 21 élèves). Soit un total prévisionnel de 90 élèves. Une cinquième personne assurera la décharge de direction de Mme FRENES. En cette fin d'année 2021/2022, les sorties scolaires ont pu se dérouler sans encombre ainsi que les activités sportives subventionnées par la Communauté d'Agglomération. Cependant, faute de maîtres-nageurs, toutes les séances de piscine ont été annulées. La cérémonie de remise des dictionnaires n'est toujours pas coordonnée entre les Pôles de Proximité de SAINT-PIERRE-ÉGLISE et du VAL-DE-SAIRE. Samedi 02/07/2022 pour QUETTEHOU, vendredi 16/09/2022 pour ST PIERRE. L'équipe pédagogique et les élus regrettent cette organisation. Le niveau de l'inflation impacte les coûts des fournitures scolaires et les tarifs transport. Le fonctionnement de l'école s'en

trouve fortement dégradé. Belle réussite de la Fête de l'École du 26/06/2022. Plusieurs mamans rencontrent des difficultés à trouver une assistante maternelle (chaque Commune est invitée à communiquer sa liste d'assistantes maternelles afin qu'elle soit diffusée aux familles). Un nouvel arrêt scolaire sera opérationnel à la rentrée scolaire 2022/2023 à BRILLEVAST « Hameau Corbin ».

- **Course cycliste BRILLEVAST** : L'AS Tourlaville « section cyclisme » a contacté M. le Maire pour connaître notre position de principe sur le retour d'une course cycliste sur la Commune en 2023. Le Conseil Municipal à l'unanimité y est favorable. M. le Maire est chargé de communiquer cette décision à l'AS Tourlaville.
  
- **Prix Goncourt des Lycéens 2022** : La classe de terminale de Mme GUILLOTIN – Professeur de français au Lycée Thomas Hélye de CHERBOURG – participera à la sélection du Prix Goncourt des Lycéens. Deux classes sont retenues en Normandie : DIEPPE et CHERBOURG. Les 22 élèves de Mme GUILLOTIN se rendront à RENNES le jeudi 20 octobre pour rencontrer les auteurs en liste pour l'attribution de ce prix. Ce jour-là, ils seront amenés à poser 3 questions aux auteurs présents et lire des extraits des romans en lice. Les élèves ayant manifesté le désir de faire une répétition ont souhaité la faire à la Salle Saint Jean de BRILLEVAST (une élève de cette classe habite BRILLEVAST...). A sa demande, Mme GUILLOTIN est venue ce matin pour visiter les lieux et constater que cette salle fera l'affaire. Nous nous sommes accordés sur la date du VENDREDI 14 OCTOBRE à 20h00, accès à la salle dès 18h00 pour les élèves (et ceci après avoir vérifié qu'il n'y ait pas de répétition de la Cie du Pas du Diable). Avec les parents et les professeurs, ils estiment qu'ils seront une trentaine. A nous, par le bouche à oreille, de compléter cet effectif pour offrir aux lycéens une salle généreusement garnie. Une affiche nous sera proposée sur le thème « Le Prix Goncourt des Lycéens à la Campagne ». Le but, en plus de l'aide apportée aux élèves, est de faire connaître aux personnes intéressées ce prix prestigieux et donner l'envie de lire. 15 romans sélectionnés, 55 lycées engagés dans la 35<sup>ème</sup> édition dont le Lycée Rochambeau « the French International School » de WASHINGTON. La classe la « *plus originale dans sa présentation* » sera reçue à PARIS (au Ministère de l'Éducation Nationale ?) pour y rencontrer le lauréat. Côté logistique : la salle est prêtée gratuitement, les élèves ont souhaité que le prix de l'entrée soit fixé à 2 euros/personne et que l'intégralité de la recette soit reversée au Club Brillevastais. Le Conseil Municipal à l'unanimité valide ce projet.
  
- **Point sur les travaux réalisés dans les chasses** : J. LEFAUQUEUR présente les travaux réalisés à ce jour au moindre coût :
  - la Chasse des Chaignolles (d'un bout à l'autre)
  - la chasse de la Commune (débernage uniquement pour évacuation des eaux pluviales)
  - le chemin de la Renoterie partiellement et plutôt dans la partie à proximité des habitations
  - la Chasse des Vignes
  
- **Noël des Enfants** : fixé au DIMANCHE 18 DÉCEMBRE – 14h00 - (sapin, âge de 1 mois à 14 ans dans l'année 2022, chèque CADHOC d'une valeur de 30 euros, goûter).

Installation des illuminations le DIMANCHE 04 DÉCEMBRE .



**- Salle Polyvalente** : Y. AUVRAY nous fait remonter quelques demandes : pose d'un robinet mitigeur sur l'évier « eau chaude », rajouter des prises électriques au niveau du micro-ondes. Il est nécessaire également d'acheter du vinaigre blanc (détartrage lave-vaisselle). Y. AUVRAY est chargé de l'achat du matériel et se propose d'en assurer la pose.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 23H00.

La Secrétaire de Séance  
Christiane BESNARD

# P.V DU CONSEIL MUNICIPAL DU VENDREDI 04 novembre 2022

## À 20h30 Salle du Conseil Municipal de BRILLEVAST

Le 04 novembre 2022 à 20h30, salle du Conseil Municipal de BRILLEVAST, se sont réunis les Membres du Conseil Municipal sous la présidence de Monsieur Gérard VANSTEELANT, Maire.

Secrétaire de séance : M. A. FLAMBARD

Membres présents : G. VANSTEELANT – J. LEFAUQUEUR - Y. AUVRAY – C. BESNARD - J. PLOTIN - D. DESCAMPS – A. FLAMBARD - J.M INGOUF – S. MAUDUIT – M. BAZIRE – N. LETASSEY

### ORDRE DU JOUR :

- Approbation du compte-rendu du Conseil Municipal du 30 septembre 2022,
- Dossier « Clos Boissy », en présence de M. G. FRIGOT,
- Plan hivernal 2022/2023 : capacité d'hébergements mobilisables,
- Convention de Service Commun : projet d'avenant n° 3,
- Révision de l'Attribution de Compensation (AC) libre pour 2022,
- Attribution Fonds de Concours,
- Partage de la Taxe d'Aménagement,
- Cérémonie du 11 novembre,
- Repas des Aînés,
- Noël des Enfants,
- Affaires et questions diverses.

#### 1 - Approbation du compte-rendu du Conseil Municipal du 30/09/2022

Après lecture, le compte-rendu est adopté à l'unanimité.

#### 2–Dossier « Clos Boissy » en présence de M. G. FRIGOT

Suite à la séance du 30/09/2022 au cours de laquelle le Conseil Municipal a décidé à la majorité d'abandonner le projet dénommé « Clos Boissy » d'une part et d'autre part suite au courrier de M. FRIGOT adressé aux Membres du Conseil Municipal, M. le Maire a proposé à M. G. FRIGOT – Représentant les Consorts FRIGOT – de venir entendre les raisons de cette décision et ainsi de pouvoir apporter son éclairage personnel sur ce dossier.

Dans un second courrier adressé à l'attention de M. le Maire et de Mmes et MM. les Conseillers Municipaux, M. G. FRIGOT – Représentant les Consorts FRIGOT – déclare « *nous avons pris la décision de ne pas assister à la réunion de conseil municipal du 04/11/2022* » (extrait du dit courrier).

Le Conseil Municipal prend acte de cette décision.

#### 3 - Plan hivernal 2022/2023 : capacité d'hébergements mobilisables

Dans le cadre de la mise en œuvre de l'instruction ministérielle relative à la prévention et la gestion des impacts sanitaires et sociaux liés aux vagues de froid, un recensement des capacités d'hébergement mobilisables à titre exceptionnel et temporaire en cas de déclenchement du plan grand froid doit être effectué. L'objectif étant de permettre la mise à l'abri de toute personne à la rue

pendant les périodes de vagues de froid dès lors que le dispositif d'accueil d'urgence existant est saturé. La Préfecture nous demande d'identifier les dispositifs qui pourraient être mobilisés sur notre territoire via le retour d'un formulaire à compléter. Sont ciblés pour ce qui nous concerne : salle polyvalente, salle du Conseil. Il nous faut préciser, entre autres, la surface en m<sup>2</sup> exploitable au sol, la capacité en nombre de lits (1 lit = 3 m<sup>2</sup> hors COVID), les équipements disponibles (lits, couvertures, restauration...). Je vous propose de compléter la rubrique « salle polyvalente » en indiquant sa surface exploitable.

#### **4 –Convention de Service Commun : projet d'avenant n° 3**

Le Conseil Communautaire et les Conseils Municipaux ont décidé en 2018 de la création d'un Service Commun pour permettre de conserver une gestion collégiale à une échelle jugée pertinente des compétences restituées. Dans le cadre de cet accompagnement, une convention portant création du Service Commun « Pôle de Proximité de ST PIERRE-ÉGLISE » a été signée entre la Communauté d'Agglomération du Cotentin et les 14 Communes adhérentes.

Il nous est proposé de procéder à des modifications par voie d'avenant afin notamment :

- De changer la dénomination du Relais d'Assistants Maternels (RAM) qui devient Relais Petite Enfance (RPE)
- De préciser les ressources humaines directes affectées au Service Commun et de fixer un temps de travail maximum pour le Service Commun afin d'assurer le maintien des services publics. Ce Service est composé de 15 ETP (13,8 ETP au titre de la Petite Enfance/Enfance/Jeunesse/Parentalité – 1,2 ETP au titre de la gestion des équipements)
- De modifier le mode de calcul pour l'évolution des charges supports à compter du 01/01/2022 (dans le cadre du calcul du montant des charges supports le taux de revalorisation des locaux d'habitation est plafonné à 4%).

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité valide le projet d'avenant n° 3 et autorise M. le Maire a signé la Convention de Service Commun s'y afférant.

#### **5 – Révision de l'Attribution de Compensation (AC) libre pour 2022**

Par délibération du 27 septembre 2022, le Conseil Communautaire a arrêté le montant de notre attribution de compensation (AC) libre révisée pour 2022. Celle-ci doit permettre de corriger certaines erreurs ou omissions, et d'appliquer les clauses de revoyure prévues par les rapports d'évaluation de la CLECT. Elle permet également de prendre en compte les principaux services faits concernant les recettes « enfance/petite enfance » qui doivent être remboursées par le budget annexe des services communs au budget principal communautaire. Pour notre Commune l'AC libre 2022, tenant compte des services faits, s'élève donc à 542 euros.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité valide le montant de l'AC libre 2022.

Pour information, au final l'AC budgétaire 2022 s'élève à 8 000 euros (5 780 euros en fonctionnement, 2 220 euros en investissement).

#### **6 –Attribution Fonds de Concours**

Le Conseil Communautaire réuni le 27/09/2022 à décider d'attribuer à notre Commune un Fonds de Concours pour la réalisation de deux projets :

- La création d'une aire de jeux pour enfants pour un montant de 7 778 euros
- La réfection de voirie pour un montant de 2 429 euros

M. le Maire est chargé de compléter et signer les deux conventions et de les retourner aux services de la Communauté d'Agglomération du Cotentin.

## 7 –Partage de la Taxe d'Aménagement

Jusqu'alors facultatif, le partage de la Taxe d'Aménagement au sein du bloc communal devient obligatoire tel que prévu à l'article 109 de la Loi de Finances pour 2022.

Le Conseil Municipal (séance du 30/09/2022) a émis un avis défavorable sur le principe de reversement de 20% de la part communale de la taxe d'aménagement à la Communauté d'Agglomération du Cotentin et n'a donc pas autorisé M. le Maire à conventionner sur ce sujet. M. le Maire donne lecture d'un mail de la Communauté d'Agglomération reçu le 17/10/2022 : « *Je vous confirme qu'en cas d'absence de délibération prise par la Commune, ou en cas de désaccord sur le montant du reversement envisagé, M. le Préfet peut demander à la Commune de prendre la délibération. En l'absence de réponse de la Commune, M. le Préfet peut saisir le juge de ce refus pour annulation et l'assortir d'une demande d'injonction de délibérer. Ceci est à prendre avec toutes les mesures qu'il se doit car il n'existe pas encore de jurisprudence, la Loi venant d'être mise en place* ».

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide :

- D'annuler la délibération n° 21- 30 09 2022,
- Émet à l'unanimité un avis favorable au partage de la taxe d'aménagement sur le principe de reversement de 20% de la part communale,
- Autorise M. le Maire à signer la convention « Reversement de la Taxe d'Aménagement ».

## 8 –Cérémonie du 11 novembre

Elle aura lieu le vendredi 11 novembre 2022 à 12h15 au Monument aux Morts de BRILLEVAST. A l'issue de la cérémonie un Vin d'Honneur sera servi à la Salle Polyvalente Jean DABOVILLE. Une commémoration cantonale aura lieu à VICQ/MER (10h00 : rassemblement place Gustave LAMACHE, 10h30 : messe en l'Église de COSQUEVILLE, 11h30 : cérémonie au Monument aux Morts suivie d'un vin d'honneur).

## 9 – Repas des Aînés

Il aura donc lieu le Dimanche 20 novembre 2022. Les listes d'invitation ont été remises à MM. J. LEFAUQUEUR, JM INGOUF, D. DESCAMPS, A. FLAMBARD, Y. AUVRAY, G. VANSTEELANT. Retour pour le 10/11/2022. Le devis présenté par M. B. BOSQUET – Traiteur à BRIX – a été validé sur la base de 35,40 euros par personne hors boissons. Toutes les bonnes volontés seront les bienvenues pour la préparation de la salle la veille.

## 10 – Noël des enfants

Il aura donc lieu le Dimanche 18 décembre à 14h00 (50 enfants). Les chèques CADHOC sont commandés depuis le 25/10/2022 pour un montant de 1 918,88 euros (frais inclus). Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité valide l'attribution de chèques CADHOC sur la base de cette commande.

## 11 – Affaires et questions diverses

- **demandes de subvention** : présentées par APF France Handicap Délégation de la Manche, AFM TÉLÉTHON. A l'unanimité, ces demandes ne sont pas validées.

- **éclairage public** : compte tenu des réglages actuels (la cellule s'active et se désactive en fonction de la lumière du jour), il n'y a pas lieu de procéder à modifications.

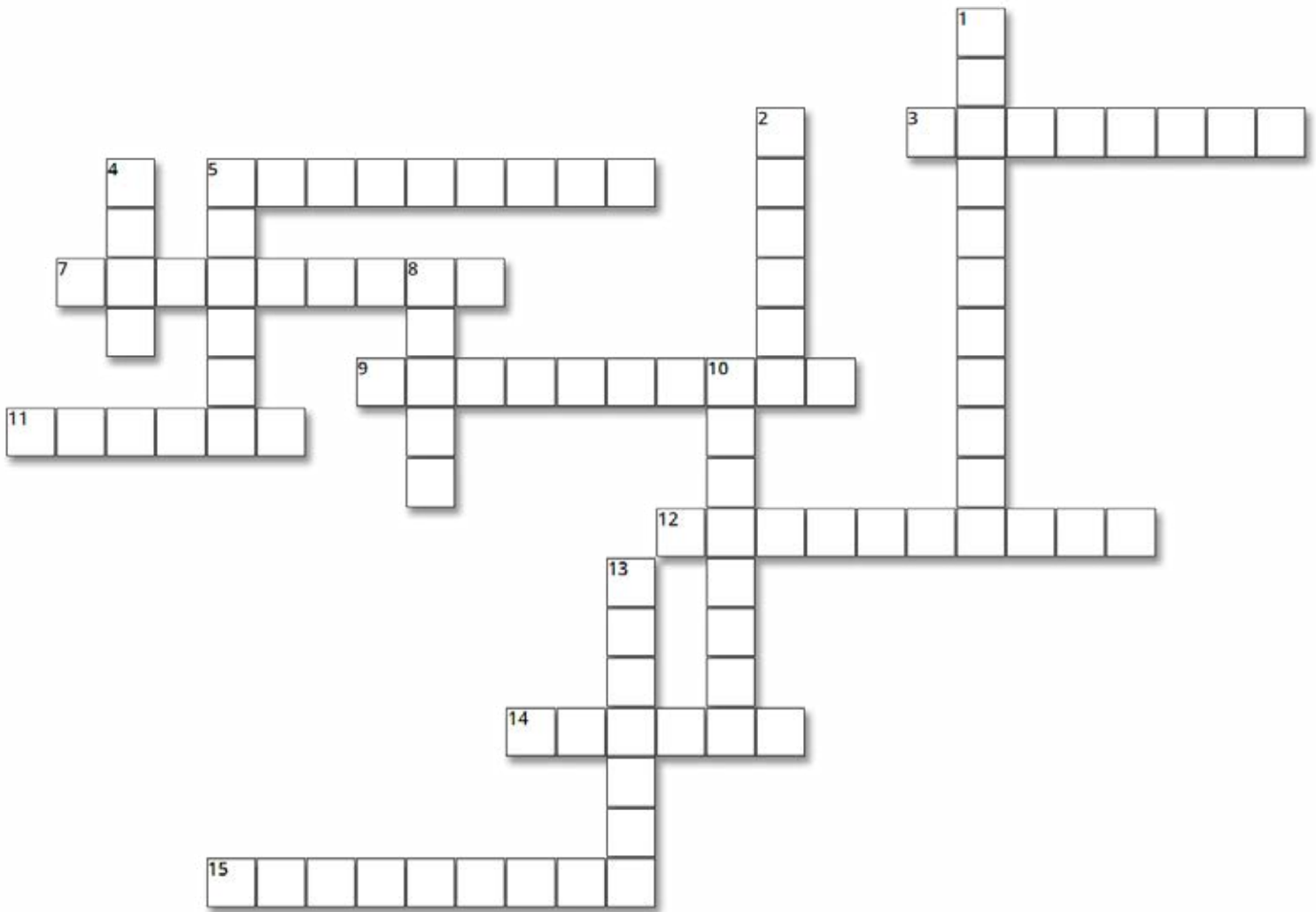
- **installation pylône 4G** : vu l'avis défavorable de l'ARS (ce projet se situe dans le périmètre de protection de captage rapprochée de la source Boutron, que la nappe est de très faible profondeur et qu'un tel projet peut impacter la qualité de l'eau puisée), il est fait opposition à la déclaration préalable. Le Conseil Municipal, à l'unanimité, demande à M. le Maire de considérer que, compte tenu des délais de réponse (DP du 06/10/22, réponse du CICEC par téléphone le 04/11/2022 à 10h53), c'est un accord tacite. M. le Maire, par prudence, propose de prendre contact avec le Centre Instructeur de VALOGNES dès lundi matin 07/11/2022. Affaire à suivre.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 22h15.

Le Secrétaire de Séance

A. FLAMBARD

# JEUX DE MOTS

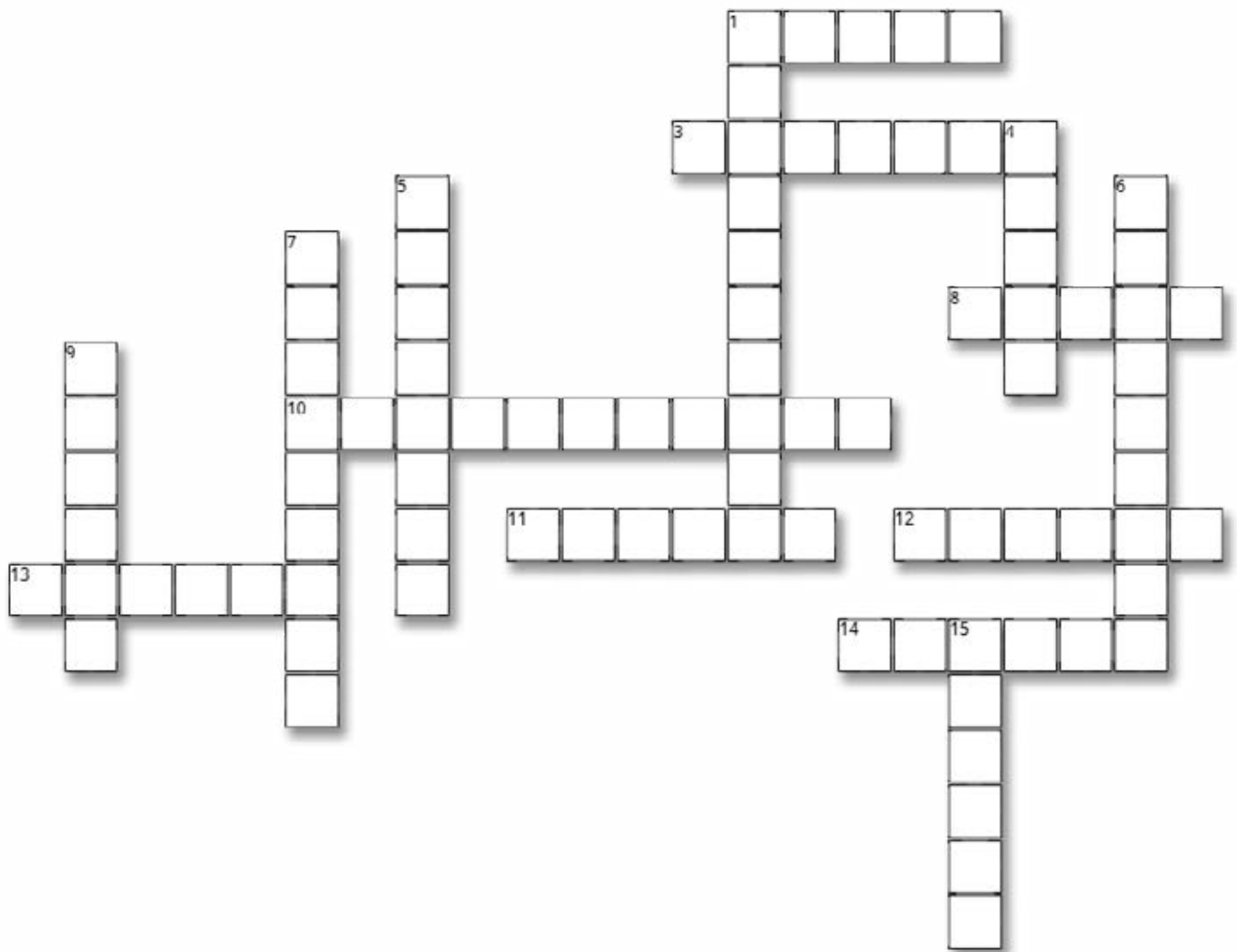


## HORIZONTAL

3. Prénom et nom d'une cache.
5. Une variable de Brillevast.
7. La Saire m'alimentait pour moudre du grain.
9. Cette famille noble m'a donnée son nom.
11. Atelier de bracelets néolithiques.
12. Haut lieu de l'éducation en 1818.
14. En 1836, je fus baptisée de ce prénom, entre autre.
15. Il est saint à Brillevast.

## VERTICAL

1. Fontaine à prénoms.
2. Il a laissé l'empreinte de son pied sur un rocher.
4. Son prénom est associé au Goncourt des lycéens 2022.
5. Lieu de ruines.
8. Un des re bâtisseur de l'église.
10. Ancienne famille seigneuriale.
13. Ce hameau porte sa croix.



## HORIZONTAL

1. Matériau bio climatique.
3. L'arbre de la Liberté en est un...
8. Je sillonne la commune.
10. Résidence secondaire de l'abbé Caruel.
11. La vallée du ruisseau.
12. Corbeau en ancien Français.
13. Digitigrade bien connu des poulaillers.
14. On y lavait le linge jusque dans les année 50.

## VERTICAL

1. Maire de Brillevast de 1790 à 1793.
4. C'est en partie le titre d'un poème d'Arthur Rimbaud.
5. On en connaît plus de 20 000 variétés.
6. Pigeonnier en forme de tour.
7. Réunifié le 1er janvier 2016
9. C'est un carrefour bien connu.
15. Borne ludique N°2.

# CALENDRIER 2023

Janvier	Février	Mars	Avril	Mai	Juin
D 1 Jour de l'an	M 1 Ella	M 1 Aubin	S 1 Hugues	L 1 Fête du travail	J 1 Justin
L 2 Basile	J 2 Chandeleur 5	J 2 Ch. le Bon 9	D 2 Sandrine	M 2 Boris	V 2 Blandine 22
M 3 Geneviève	V 3 Blaise	V 3 Guénolet	L 3 Richard	M 3 Phil., Jacq.	S 3 Kévin 22
M 4 Odilon	S 4 Véronique	S 4 Casimir	M 4 Isidore	J 4 Sylvain 18	D 4 Fête des Mères
J 5 Édouard 1	D 5 Agathe	D 5 Olive	M 5 Irène 14	V 5 Judith 18	L 5 Igor
V 6 Mélanie 1	L 6 Gaston	L 6 Colette	J 6 Marcellin 14	S 6 Prudence	M 6 Norbert
S 7 Raymond	M 7 Eugénie	M 7 Félicité	V 7 J-B. de la Salle	D 7 Gisèle	M 7 Gilbert
D 8 Épiphanie	M 8 Jacqueline	M 8 Jean de Dieu	S 8 Julie	L 8 Armistice 1945	J 8 Médard 23
L 9 Alix	J 9 Apolline 6	J 9 Françoise	D 9 Pâques	M 9 Pacôme	V 9 Diane
M 10 Guillaume	V 10 Amaud	V 10 Vivien	L 10 Lundi de Pâques	M 10 Solange	S 10 Landry
M 11 Pauline 2	S 11 ND de Lourdes	S 11 Rosine 10	M 11 Stanislas	J 11 Estelle 19	D 11 Barnabé
J 12 Tatiana 2	D 12 Félix	D 12 Justine	M 12 Jules	V 12 Achille 19	L 12 Guy
V 13 Yvette	L 13 Béatrice	L 13 Rodrigue	J 13 Ida 15	S 13 Rolande	M 13 Antoine de P.
S 14 Nina	M 14 Valentin	M 14 Mathilde	V 14 Maxime	D 14 Matthias	M 14 Élisée
D 15 Rémi	M 15 Claude 7	M 15 Louise	S 15 Paternie	L 15 Denise	J 15 Germaine 24
L 16 Marcel	J 16 Julienne 7	J 16 Bénédicte 11	D 16 Benoît-Joseph	M 16 Honoré	V 16 J. F. Régis 24
M 17 Roseline	V 17 Alexis	V 17 Patrice 11	L 17 Anicet	M 17 Pascal 20	S 17 Hervé
M 18 Prisca 3	S 18 Bernadette	S 18 Cyrille	M 18 Parfait	J 18 Ascension	D 18 Fête des Pères
J 19 Marius 3	D 19 Gabin	D 19 Joseph	M 19 Emma	V 19 Yves	L 19 Romuald
V 20 Sébastien	L 20 Aimée	L 20 Printemps	J 20 Odette 10	S 20 Bernardin	M 20 Silvère
S 21 Agnès	M 21 Mardi Gras	M 21 Clémence	V 21 Anselme 10	D 21 Constantin	M 21 Été 25
D 22 Vincent	M 22 Isabelle	M 22 Léa 12	S 22 Alexandre	L 22 Émile	J 22 Alban 25
L 23 Barnard	J 23 Lazare 8	J 23 Victorien 12	D 23 Georges	M 23 Didier 21	V 23 Audrey
M 24 Fr. de Sales	V 24 Modeste 8	V 24 Cath. de Suède	L 24 Fidèle	M 24 Donatien 21	S 24 Jean-Baptiste
M 25 C. de St Paul	S 25 Roméo	S 25 Annonciation	M 25 Marc	J 25 Sophie	D 25 Prosper
J 26 Paul 4	D 26 Nestor	D 26 Larissa +1H	M 26 Alida 17	V 26 Bérenger	L 26 Anthelme
V 27 Angèle	L 27 Honorine	L 27 Habib	J 27 Zita	S 27 Augustin	M 27 Fernand 26
S 28 Thomas d'Aquin	M 28 Romain	M 28 Gontran	V 28 Valérie	D 28 Pentecôte	M 28 Irénée 26
D 29 Gildas	<small>Zone A: Besançon, Bordeaux, Clermont-Ferrand, Dijon, Grenoble, Langres, Lyon, Poitiers, Troyes</small>	M 29 Gwladys 13	S 29 Cath. de Sienne	L 29 Lundi de Pent.	J 29 Pierre - Paul
L 30 Martine	<small>Zone B: Aix-Marseille-Provence, Clermont, Lille, Nancy-Metz, Nantes, Nice, Orléans-Tours, Reims, Rennes, Rouen, Strasbourg</small>	J 30 Amédée 13	D 30 Robert	M 30 Ferdinand	V 30 Martial
M 31 Marcelle	<small>Zone C: Caen, Montpellier, Paris, Toulouse, Versailles</small>	V 31 Benjamin		M 31 Visitation	

Juillet	Août	Septembre	Octobre	Novembre	Décembre
S 1 Thierry	M 1 Alphonse	V 1 Gilles	D 1 Thè. de l'E. Jésus	M 1 Toussaint	V 1 Florence
D 2 Martinien	M 2 Julien Eymard	S 2 Ingrid	L 2 Léger	J 2 Défunts	S 2 Viviane
L 3 Thomas	J 3 Lydie 31	D 3 Grégoire	M 3 Gérard	V 3 Hubert 44	D 3 François-Xavier
M 4 Florent	V 4 J-M. Vianney	L 4 Rosalie	M 4 Fr. d'Assise	S 4 Charles	L 4 Barbara
M 5 Antoine 27	S 5 Abel	M 5 Raïssa	J 5 Fleur 40	D 5 Sylvie	M 5 Gérald
J 6 Mariette 27	D 6 Sauveur	M 6 Bertrand	V 6 Bruno	L 6 Bertille	M 6 Nicolas
V 7 Raoul	L 7 Gaétan	J 7 Reine 30	S 7 Serge	M 7 Carine	J 7 Ambroise 49
S 8 Thibault	M 8 Dominique	V 8 Adrien 30	D 8 Pélagie	M 8 Geoffroy 45	V 8 Imm. Conc.
D 9 Amandine	M 9 Amour	S 9 Alain	L 9 Denis	J 9 Théodore 45	S 9 Pierre Fourier
L 10 Ulrich	J 10 Laurent 32	D 10 Inès	M 10 Ghislain	V 10 Léon	D 10 Romaric
M 11 Benoît 28	V 11 Claire 32	L 11 Adelphe	M 11 Firmin	S 11 Armistice 1918	L 11 Daniel
M 12 Olivier 28	S 12 Clarisse	M 12 Apollinaire	J 12 Wilfried 41	D 12 Christian	M 12 Corentin
J 13 Henri, Joël	D 13 Hippolyte	M 13 Aimé 37	V 13 Géraud 41	L 13 Brice	M 13 Lucie
V 14 Fête Nationale	L 14 Evrard	J 14 Cyprien 37	S 14 Juste	M 14 Sidoine	J 14 Odile 50
S 15 Donald	M 15 Assomption	V 15 Roland	D 15 Thérèse d'Avila	M 15 Albert	V 15 Ninon
D 16 ND Mt Carmel	M 16 Arnel	S 16 Édith	L 16 Edwige	J 16 Marguerite 46	S 16 Alice
L 17 Charlotte	M 17 Hyacinthe 33	D 17 Renaud	M 17 Baudoin	V 17 Élisabeth	D 17 Gaël
M 18 Frédéric	V 18 Hélène 33	L 18 Nadège	M 18 Luc	S 18 Aude	L 18 Gatien
M 19 Arsène 29	S 19 Jean Eudes	M 19 Émilie	J 19 René 42	D 19 Tanguy	M 19 Urbain
J 20 Marina 29	D 20 Bernard	M 20 Davy 38	V 20 Adeline 42	L 20 Édmond	M 20 Théophile
V 21 Victor	L 21 Christophe	J 21 Matthieu 38	S 21 Céline	M 21 Rufus	J 21 Pierre Canisius 31
S 22 M. Madeleine	M 22 Fabrice	V 22 Maurice	D 22 Élodie	M 22 Cécile	V 22 Hiver 31
D 23 Brigitte	M 23 Rose de Lima	S 23 Automne	L 23 J. de Capistran	J 23 Clément 47	S 23 Armand
L 24 Christine	J 24 Barthélemy	D 24 Thècle	M 24 Florentin	V 24 Flora	D 24 Adèle
M 25 Jacques	V 25 Louis 34	L 25 Hermann	M 25 Crépin	S 25 Catherine	L 25 Noël
M 26 Anne, Joachim	S 26 Natacha 34	M 26 Côte, Damien	J 26 Dimitri 43	D 26 Delphine	M 26 Etienne
J 27 Nathalie 30	D 27 Monique	M 27 Vinc. de Paul	V 27 Émeline 43	L 27 Séverin	M 27 Jean 50
V 28 Samson 30	L 28 Augustin	J 28 Venceslas 30	S 28 Jude	M 28 Jacq. de la M.	J 28 Gaspard 52
S 29 Marthe	M 29 Sabine	V 29 Michel 30	D 29 Narcisse -1H	M 29 Saturnin 48	V 29 David
D 30 Juliette	M 30 Fiacre 35	S 30 Jérôme	L 30 Bienvenue	J 30 André 48	S 30 Roger
L 31 Ignace de L.	J 31 Aristide		M 31 Quentin		D 31 Sylvestre